



Assemblée générale

Vingt-huitième session extraordinaire

2^e séance

Lundi 24 janvier 2005, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Olav Kjørven, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Norvège.

M. Kjørven (Norvège) (*parle en anglais*) : La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale a été convoquée pour commémorer le soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration et d'extermination nazis. Il s'agit d'une occasion sans précédent pour la communauté internationale de se souvenir et de se réengager à l'égard des principes et des idéaux fondamentaux sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies.

Les camps de concentration et d'extermination nazis étaient un élément du projet visant à anéantir les populations juive et tsigane et d'autres jugées indésirables en raison de leur origine ethnique, de leurs croyances religieuses ou pour d'autres raisons. Nous rendons hommage à la mémoire des victimes qui ont péri, et nous exprimons notre respect et notre solidarité à l'égard des survivants, qu'ils vivent aujourd'hui en Israël, État né des cendres et des os de l'Holocauste, ou dans d'autres pays.

Après plus d'un demi-siècle, les horreurs des camps de concentration sont toujours suffisamment proches dans le temps pour que les rescapés témoignent de ce qu'ils ont vécu. Auschwitz, Treblinka, Dachau et Sachsenhausen sont autant de noms évoquant les images de l'horreur et de l'avilissement humain, autant d'appels qui nous sont lancés pour que nous mettions tout en œuvre afin que cela ne se reproduise jamais.

L'Organisation des Nations Unies a été créée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, une guerre durant laquelle un génocide à grande échelle a été commis. Le principal objectif de l'ONU était d'empêcher qu'un tel conflit ne se reproduise. Trois ans plus tard, l'Assemblée générale adoptait une convention aux termes de laquelle les États acceptaient leur obligation de prévenir le génocide et de punir ce crime des plus odieux.

Dans son allocution au Forum international de Stockholm sur la prévention des génocides, en janvier 2004, le Secrétaire général a déclaré :

« Il ne peut y avoir de question plus importante, ni d'obligation plus impérieuse, que la prévention du génocide. On pourrait aller jusqu'à dire que la prévention du génocide était un des buts initiaux de l'Organisation des Nations Unies ». (SG/SM/9126)

Il est important de se souvenir, de s'interroger et de tirer les enseignements de ce qui s'est produit il y a

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



60 ans. En Norvège, comme dans d'autres pays, le but du régime d'occupation nazi était d'exterminer la communauté juive. Très peu de ceux qui ont été arrêtés et déportés, souvent avec l'aide active de certains Norvégiens, sont revenus, et une communauté et un patrimoine culturel fort riche ont ainsi été perdus. Trop peu de Norvégiens ont tenté de venir en aide aux personnes persécutées pour les aider à fuir.

Nous devons nous regarder en face – considérer le racisme, la discrimination et l'antisémitisme qui ont cours dans nos propres pays. Nous devons examiner nos systèmes éducatifs et faire mieux comprendre aux nouvelles générations ce qui s'est produit dans le passé afin d'empêcher que cela ne se reproduise à l'avenir. La Déclaration sur l'Holocauste adoptée par le Forum international de Stockholm en l'an 2000 fait date à cet égard. Elle nous engage à promouvoir l'enseignement de l'Holocauste dans nos écoles et dans nos communautés et à susciter une prise de conscience au sein de la société tout entière.

En Norvège, il est de plus en plus courant que les classes des écoles norvégiennes se rendent dans d'anciens camps de concentration et d'extermination en Allemagne et au Pologne, comme Auschwitz, Sachsenhausen et Ravensbrück. En 2001, le Centre d'études de l'Holocauste et des minorités religieuses a été créé en Norvège et fait office d'institution nationale chargée de la recherche, de la documentation, de l'information et de l'éducation sur l'Holocauste. Ce Centre s'inscrit dans l'effort de restitution déployé par le Gouvernement norvégien pour compenser les pertes économiques et les souffrances endurées par les juifs norvégiens durant la Seconde Guerre mondiale.

Le Groupe d'action international pour la coopération sur l'éducation, la mémoire et la recherche sur l'Holocauste, qui est composé de représentants gouvernementaux et de représentants des institutions chargées de l'enseignement et de la recherche, joue un rôle important de sensibilisation de l'opinion internationale dans ce domaine.

Mais aussi important cela soit-il, rien ne peut pallier le manque de détermination dont nous, Membres de l'ONU, faisons preuve lorsqu'il s'agit de mettre tout en œuvre pour faire cesser les tragédies contemporaines et prévenir d'autres crimes contre l'humanité. Telle est la cause à laquelle nous devons renouveler aujourd'hui notre attachement.

Je voudrais terminer en citant la Déclaration sur l'Holocauste

« Nous nous engageons à nous souvenir de ceux qui ont péri et à respecter les survivants. Nous réaffirmons l'aspiration, commune à toute l'humanité, à une compréhension mutuelle et à la justice. »

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Franz Morak, Secrétaire d'État au Cabinet du Chancelier fédéral de l'Autriche.

M. Morak (Autriche) (*parle en anglais*) : Elie Wiesel vient de nous rappeler que nous devons parler haut et fort afin que le monde nous entende et tire des enseignements. Il y a 60 ans les victimes d'Auschwitz ont attendu en vain que le monde fasse entendre sa voix. Cela ne doit jamais plus se reproduire.

Lorsque les troupes alliées ont franchi les portes d'Auschwitz et d'autres camps de la mort, le monde a été sous le choc des atrocités ainsi révélées. L'humanité n'a plus jamais envisagé l'histoire et le degré de mal dont les êtres humains sont capables sous le même angle. Depuis lors, le 27 janvier, jour de la libération du camp de concentration d'Auschwitz, est devenu une journée de commémoration et de souvenir. Auschwitz est devenu le symbole de l'Holocauste; et de nombreux pays commémorent la libération d'Auschwitz par une journée du souvenir spécialement consacrée à l'Holocauste.

La présente session extraordinaire commémorative de l'Assemblée générale de notre Organisation universelle, qui a été créée pour empêcher que des crimes aussi monstrueux ne se reproduisent, revêt une importance particulière. L'Autriche a soutenu activement la tenue de cette session extraordinaire. Nous remercions le Secrétaire général des efforts qu'il a déployés pour la rendre possible.

En ce moment même, en tant que représentant de l'Autriche, je suis en proie à deux émotions : l'agonie de savoir que notre pays a perdu un si grand nombre de ses citoyens juifs dans l'Holocauste, et la douleur de se rendre compte que beaucoup trop d'Autrichiens ont pris part au pire des crimes jamais commis. Plus de 65 000 Autrichiens d'origine juive ont été tués par le régime national-socialiste. Ils ont été déportés vers des lieux d'une horreur indicible, parfois poussés dans les chambres à gaz par, il faut bien le dire, la main de leurs

voisins, qui les ont aussi alignés devant les poteaux d'exécution ou laissés mourir de faim dans les ghettos.

Auschwitz symbolise la destruction de toutes les valeurs dont le genre humain s'enorgueillait. Le massacre de 1,35 million de Juifs, de 20 000 Roms et Sintis et de 100 000 autres prisonniers, persécutés par le régime national-socialiste pour des raisons politiques et raciales, ou simplement en raison de leur différence, marque une véritable rupture d'avec la civilisation elle-même.

La commémoration du soixantième anniversaire de la libération prouve bien toute l'importance d'Auschwitz, non seulement pour la mémoire des pays européens, mais également en tant que lieu de la mémoire universelle. Auschwitz est aujourd'hui, à l'échelle mondiale, le symbole des conséquences désastreuses de la tyrannie et du mépris de la valeur et de la dignité de l'être humain.

Les monuments commémoratifs érigés là où le régime nazi a commis les crimes les plus haineux nous permettent de comprendre l'ampleur de ces événements et d'établir un lien entre le nombre inconcevable de victimes du génocide nazi et le sort des individus.

Les monuments commémoratifs sont importants, mais après tout, ils sont statiques. L'éducation est un outil bien plus puissant. Elle atteint toutes les écoles et tous les foyers. Nos jeunes, qui représentent notre propre avenir, doivent apprendre qu'aucun pays et aucune société ne peuvent atteindre un certain niveau de progrès ou de développement s'ils ne respectent pas les droits de l'homme et la dignité de la personne. C'est là l'enseignement et le legs que la mémoire d'Auschwitz transmet de génération en génération. C'est pourquoi l'Autriche est un membre actif du Groupe d'action international pour la coopération sur l'éducation, la mémoire et la recherche sur l'Holocauste. Les gouvernements qui font partie du Groupe d'action se sont engagés à mettre en œuvre des politiques et des programmes nationaux en faveur de l'éducation, de la mémoire et de la recherche sur l'Holocauste.

L'Autriche a lancé avec succès des programmes nationaux, comme par exemple le programme « Ne jamais oublier », qui organise des conférences données par des survivants de l'Holocauste, ainsi qu'un programme destiné aux enseignants qui s'intitule « Le national-socialisme et l'Holocauste ». Plus de 15 000 étudiants autrichiens ont participé au projet « Lettre

aux étoiles », dans le cadre duquel, de concert avec des survivants ou leurs descendants, ils ont effectué des recherches sur les histoires personnelles de victimes de l'Holocauste.

Auschwitz est un site historique d'une signification mondiale qui revêt pour chaque nation une importance particulière. Pour l'Autriche, c'est la commémoration des victimes du national-socialisme et de l'Holocauste, la commémoration des Juifs, des Roms et des Sintis, des victimes de l'euthanasie, des homosexuels et des opposants au régime national-socialiste.

Il a fallu beaucoup de temps à l'Autriche pour saisir les complexités de sa propre histoire et pour comprendre que ce pays, qui avait cessé d'exister en tant que pays indépendant après l'Anschluss, n'a pas été simplement une victime du régime nazi, mais que des Autrichiens ont également été parmi les auteurs d'atrocités et que beaucoup d'entre eux ont appuyé, ou du moins accepté, les mesures de persécution. C'est pourquoi l'Autriche assume sa part de responsabilité morale. Trop longtemps, nous avons accepté, avec trop d'empressement, la déclaration adoptée par les Alliés à Moscou en 1943, déclaration selon laquelle l'Autriche avait été le premier pays libre à tomber sous la coupe de l'agression hitlérienne, mais nous avons ignoré le fait que cette même déclaration rappelait à l'Autriche qu'elle avait une responsabilité à laquelle elle ne pouvait pas se soustraire, ayant pris part à la guerre aux côtés de l'Allemagne hitlérienne.

Le régime nazi a non seulement commis des crimes contre l'humanité sur une échelle sans précédent dans l'histoire de la civilisation humaine, il a également été responsable du plus grand vol organisé de tous les temps. Ce n'est que ces dernières années que nous avons commencé à comprendre l'énormité des pertes matérielles subies par les victimes des persécutions nazies.

Après la guerre, l'Autriche a fait de véritables efforts de restitution et de compensation et les résultats ont été considérables. Ce n'est qu'après plusieurs décennies que nous avons compris que tout n'avait pas été fait et que nos efforts de restitution et de compensation comportaient des lacunes et des insuffisances. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement autrichien a pris des initiatives globales à cet effet, et nous espérons que ces efforts, qui bénéficient de l'appui de tous les partis politiques et de

l'ensemble de la société autrichienne, rétabliront quelque peu la justice en faveur des victimes du national-socialisme, même s'ils arrivent tard – trop tard pour beaucoup.

Si nous parlons de responsabilité morale à l'égard du passé, il nous incombe également de tirer les leçons adéquates de ce même passé et d'examiner le fléau toujours vivant de l'antisémitisme. L'Autriche, en s'associant aux efforts de la communauté internationale, est consciente de sa responsabilité, et elle a entrepris toute une série de mesures pour lutter contre l'antisémitisme, la xénophobie et d'autres formes de racisme et d'intolérance à tous les niveaux.

En commémorant le soixantième anniversaire de la libération d'Auschwitz, nous prenons conscience de ce que nous avons perdu et de ce qui a été détruit, ainsi que du caractère historique de ce que nous faisons aujourd'hui et de ce que nous devons faire pour préserver l'héritage des millions de personnes tuées à Auschwitz et ailleurs par un régime inhumain et pour instaurer une société plus juste et plus démocratique. Les victimes méritent au moins cela.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Andras Barsony, Secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères de la Hongrie.

M. Bársony (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je suis très ému de participer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la commémoration du soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis. Je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du peuple et du Gouvernement de la République de Hongrie, à la mémoire des victimes de l'Holocauste et de tous ceux qui ont perdu la vie dans les camps de concentration.

Encore une fois, le moment est venu de nous incliner devant les millions de victimes exterminées dans les camps de concentration nazis. Nos pensées vont aux familles des victimes de la Shoah.

Aujourd'hui, nous nous rappelons les souffrances énormes de ceux qui ont péri dans les camps de la mort d'Auschwitz, de Buchenwald, de Birkenau, de Dachau, de Mauthausen, de Treblinka et d'ailleurs, où, au nom d'une idéologie et d'une politique effroyables, plus de 6 millions d'êtres humains ont été délibérément exterminés avec une brutalité et une barbarie extraordinaires. Des Juifs et des Roms, des hommes et

des femmes, des enfants et des vieillards, fils et filles de nations différentes, affublés de l'étiquette « races inférieures », sont devenus les victimes innocentes d'un système politique et d'une idéologie déments, à l'immense détriment de l'humanité.

L'écrivain hongrois, Imre Kertész, Prix Nobel de littérature, décrit dans son livre, *Être sans destin*, son expérience personnelle choquante des souffrances et des drames humains dans les camps de concentration. Les tortures, les humiliations et les pertes ont été épouvantables et sans précédent. L'humanité a connu une perte irréparable de millions d'êtres.

La liberté est arrivée trop tard pour les quelque 400 000 Hongrois qui ont été tués dans les camps de concentration, ce qui a porté le nombre de victimes hongroises de l'Holocauste à 600 000. Ce fut une énorme tragédie pour la Hongrie, indépendamment de l'appartenance religieuse, ethnique ou culturelle des victimes. La perte de ces personnes qui ont péri dans les camps de concentration était et est encore insoutenable, et nous devons rester fermement résolus à faire en sorte que de tels crimes ne se reproduisent plus jamais.

La triste et douloureuse vérité est que non seulement les Hongrois ont été des victimes, mais également qu'un certain nombre de Hongrois ont activement collaboré à la perpétration de ces crimes haineux. La Hongrie, en tant qu'État, et de nombreux Hongrois ont, directement ou indirectement, coopéré avec les Nazis qui ont commis ces crimes contre des êtres humains innocents, causant de ce fait d'irréparables dégâts à notre pays et à l'humanité tout entière. C'est la vérité que nous devons confronter jour après jour, même si nous savons également que des Hongrois – dont le nom est inscrit sur les murs d'honneur dans le Jardin des Justes parmi les nations à Yad Vashem – ont sauvé la vie de Juifs et aidé des personnes persécutées ou pourchassées, souvent au péril de leur vie.

La commémoration d'aujourd'hui peut de fait être un hommage authentique, bien qu'extrêmement douloureux, rendu à la mémoire des victimes si non seulement nous nous rappelons la tragédie humaine qui a eu lieu il y a plus de 60 ans, mais si nous tirons également les dures leçons de l'histoire pour renforcer notre détermination et notre action et faire en sorte que de telles horreurs ne se reproduisent jamais plus. Telle est notre responsabilité collective.

Mon pays, la Hongrie, après s'être réconcilié avec son propre passé, est plus que jamais déterminé à faire en sorte que les pages les plus sombres de l'histoire ne soient pas oubliées et qu'elles ne se réécrivent jamais. Le Gouvernement hongrois demeure fermement résolu à combattre la discrimination raciale et ethnique ainsi que l'antisémitisme. Nous voulons également que les générations futures connaissent toute la vérité historique sur ce qui s'est passé il y a plus de 60 ans. Le centre mémorial et de documentation sur l'Holocauste qui a récemment ouvert à Budapest; la Journée de commémoration de l'Holocauste, célébrée le 16 avril dans toutes les écoles et les établissements d'enseignement en Hongrie; et notre détermination à ne tolérer aucune discrimination raciale ou ethnique, qui peut être un terrain fertile pour des actes d'intolérance, sont autant d'efforts qui prouvent que la Hongrie est désireuse et capable de tout mettre en œuvre pour faire en sorte que de telles tragédies ne se reproduisent pas. Je suis profondément convaincu qu'ensemble, nous pouvons y parvenir et que nous y parviendrons.

Avant de venir à cette réunion, j'ai regardé l'album photos de ma famille après la Deuxième Guerre mondiale. Il y avait des pages vides, car je n'ai jamais pu rencontrer les membres de ma famille qui avaient perdu la vie dans l'un de ces camps. C'est pour moi un honneur de m'adresser à l'Assemblée, mais j'aurais volontiers renoncé à évoquer et commémorer ces événements pour avoir la chance de me retrouver en famille avec ceux qui ont perdu la vie. Je pense qu'il nous incombe à tous de veiller à ce que ceux qui ont une telle occasion de s'exprimer n'aient jamais envie de changer d'avis et à ce qu'ils puissent être avec leur famille longtemps.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Max van der Stoel, Ministre d'État et Envoyé spécial des Pays-Bas.

M. van der Stoel (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Avant la Deuxième Guerre mondiale, 9 millions de Juifs vivaient dans 21 pays européens qui, plus tard, allaient être occupés par les Nazis. En 1945, après la guerre, il n'y avait plus que 3 millions de Juifs vivant en Europe. Près de 6 millions d'entre eux avaient péri, dont la moitié massacrés ou morts de faim dans les nombreux camps de concentration et camps de la mort créés par les Nazis.

Un nombre semblable d'opposants politiques, de syndicalistes, de Roms et de Sinti, de témoins de Jehovah, d'homosexuels, d'handicapés mentaux et physiques et d'autres personnes soi-disant « indésirables » ont également été massacrés par les nazis, beaucoup dans ces mêmes camps de l'enfer. Très peu ont survécu aux camps. Parmi mes compatriotes juifs, 107 000 ont été déportés; seuls 5 200 sont revenus.

Il est pratiquement impossible à l'heure actuelle, en 2005 – comme d'ailleurs alors, en 1945 – de concevoir la vérité et la cruauté systématique du système meurtrier nazi. Pour beaucoup, et surtout pour les jeunes générations qui n'ont pas connu la guerre, il est peut-être tentant d'oublier. Mais si nous oublions, des atrocités semblables pourraient très facilement se reproduire. Nous avons déjà vu et continuons de voir comment des actes de génocide sont systématiquement perpétrés ailleurs dans le monde.

« Plus jamais Auschwitz » ne devrait pas être un slogan, mais une obligation constante et continue pour nous tous : pour la vieille génération, qui a connu ou vu les horreurs des camps, et pour les jeunes générations, dont les parents, les grands-parents, les enseignants et les dirigeants doivent veiller à ce qu'elles soient conscientes de la menace.

Cette commémoration – cette session extraordinaire et les événements qui l'entourent – devrait y contribuer et y contribuera. Nous pensons qu'il est extrêmement important que la commémoration ait lieu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Cela montre que cette question tient à cœur non seulement aux pays et aux peuples qui ont souffert sous les Nazis, mais également à tous les pays et à tous les peuples du monde. Et cela montre que l'ONU et la communauté internationale ont la responsabilité collective – comme le prévoit la Charte – d'œuvrer en faveur de la paix et du respect des droits de l'homme. Personne dans ce monde ne mérite moins que cela.

Les Pays-Bas souhaitent remercier tous ceux qui ont rendu cette commémoration possible : les initiateurs, les Membres de l'ONU qui ont approuvé et appuyé l'initiative, le Président Ping et le Secrétaire général Kofi Annan. Nous remercions vivement tous les pays et toutes les personnes qui ont libéré les camps, mais aussi l'Europe et d'autres parties du monde.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alpha Ibrahima Sow, Représentant permanent de la Guinée, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Sow (Guinée) : L'honneur et le privilège m'échoient d'adresser à cette auguste Assemblée le message de soutien et de solidarité du Groupe africain, en ma qualité de Président du Groupe pour le mois de janvier.

Je voudrais commencer par vous exprimer, Monsieur le Président, nos remerciements et notre reconnaissance pour la parfaite organisation de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale pour commémorer le soixantième anniversaire de la libération des camps de la mort nazis.

Le Groupe africain rend hommage à l'action déterminée du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de la convocation et de l'aboutissement de cette importante manifestation de la communauté internationale, à laquelle l'Afrique accorde un intérêt spécial. Il marque également son appréciation pour les efforts louables déployés par les pays initiateurs.

En commémorant pour la première fois l'anniversaire de la libération des camps de concentration nazis, l'Assemblée générale renouvelle à la fois son adhésion profonde et sa fidélité à l'Organisation des Nations Unies de même qu'aux principes, valeurs et objectifs inscrits dans sa Charte fondatrice.

En s'associant à cette commémoration, l'Afrique tient tout particulièrement à réaffirmer son attachement indéfectible au respect des droits de l'homme et des peuples, à la défense intransigeante des principes de la dignité humaine, de l'égalité de tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion – un message de solidarité, de tolérance et de partage des responsabilités.

Elle exprime sa voix et sa position avec d'autant plus d'énergie et de conviction que ses peuples ont très tôt manifesté leur rejet du nazisme et du fascisme en s'engageant résolument dans la guerre au côté des Alliés, en vue de la libération aussi bien des pays subjugués que des camps de concentration et d'extermination nazis.

L'Afrique, qui avait déjà connu les horreurs et les humiliations liées à la traite des noirs et qui s'était

lancée dans le combat historique pour s'affranchir de la domination coloniale, payera un lourd tribut matériel et en vies humaines pour contribuer à l'avènement d'un nouveau monde fondé sur l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes ou petites.

Soixante années après, le continent africain reste plus que jamais déterminé à œuvrer pour la protection de la dignité humaine et pour que les horreurs de l'Holocauste ne se reproduisent. Son histoire mouvementée lui a appris que l'énonciation de principes, si nobles soient-ils, ne suffit pas. Ceux-ci méritent d'être appliqués, pour faire la différence.

À cet égard, l'Afrique, qui est restée à l'avant-garde de la lutte contre l'apartheid, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, ne saurait se contenter de condamner l'Holocauste et les autres formes d'antisémitisme.

Pour assurer la protection et la défense systématique des droits de l'homme, les pays africains s'appliquent de nos jours à respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme et à mettre en œuvre la Convention pour la prévention, la répression du crime de génocide, de décembre 1948, ainsi que les autres instruments internationaux relatifs à ces droits.

C'est le lieu pour le Groupe africain de se féliciter de l'observation par notre Organisation et la communauté internationale de la Journée internationale de réflexion sur le génocide perpétré en 1994 au Rwanda, et de rappeler, pour s'en réjouir, que le Secrétariat général de l'ONU avait annoncé, au cours d'une importante réunion organisée à cette occasion, un plan d'action pour la prévention du génocide, alors favorablement accueilli dans les pays membres et dans l'opinion publique.

Le Groupe se félicite également de l'adoption en Troisième Commission, depuis quelques années, de la résolution sur les « Mesures à prendre pour lutter contre les programmes et activités politiques fondés sur des doctrines de supériorité et des idéologies nationalistes violentes qui reposent sur la discrimination raciale ou l'exclusivisme ethnique et la xénophobie, notamment sur le néonazisme ».

L'extermination de 6 millions de Juifs dans les camps de concentration nazis durant la Seconde Guerre mondiale continuera à jamais d'interpeller la conscience de l'humanité.

Le Groupe africain émet l'espoir que la commémoration par l'Assemblée générale du soixantième anniversaire de la libération des camps de la mort nazis servira de cadre à une réflexion plus poussée sur les leçons à tirer de l'Holocauste et à identifier les voies et les moyens les plus appropriés de combattre, partout dans le monde, le génocide, les crimes contre l'humanité, les violations graves des droits de l'homme et l'impunité.

Au moment où la communauté internationale se prépare à célébrer le soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, une commémoration comme celle qui nous réunit devrait matérialiser notre détermination, à la fois individuelle et collective, à œuvrer pour la réalisation effective des objectifs de paix, de sécurité, de développement et de progrès social et humain tels que légitimement ambitionnés dans la Charte de San Francisco et la Déclaration du Millénaire.

Le Président : Je donne la parole au représentant de l'Afghanistan, S. E. M. Ravan Farhâdi, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Farhâdi (Afghanistan) (*parle en anglais*) : En ma qualité de Président du Groupe des États d'Asie pour le mois de janvier, j'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Asie, qui réunit les pays de l'Asie et du Pacifique. Le Groupe des États d'Asie estime que la commémoration, par l'Assemblée générale, du soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis arrive à point nommé.

Il est extrêmement important de se remémorer l'histoire et de rappeler aux générations nouvelles les atrocités et les crimes abjectes qui ont été perpétrés sur la base de la ségrégation raciale, d'idéologies et de programmes tyranniques.

Il y a 60 ans, l'Organisation des Nations Unies a été fondée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et pour faire avancer le développement et les droits de l'homme. Depuis 60 ans, les États Membres de l'ONU, mus par une forte volonté politique, œuvrent à l'adoption de différentes conventions et à l'organisation de grandes conférences internationales sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et la Convention pour la prévention et la

répression du crime de génocide de 1948 sont deux instruments juridiquement contraignants qui revêtent une importance cruciale. La récente entrée en vigueur du Statut de la Cour pénale internationale et la création de cette Cour chargée de juger et de condamner, entre autres, le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, constituent des événements essentiels pour que ne se reproduisent les atrocités vécues par l'humanité il y a 60 ans avec la montée du nazisme. Même si le statut n'a pas encore été ratifié par tous les États Membres de l'ONU, son entrée en vigueur constitue un événement historique considérable sur les plans juridique et politique.

Alors que nous commémorons la libération des camps de concentration nazis, il est grand temps d'insister, en s'inspirant des enseignements tirés de cette tragédie, sur le rôle central que doivent jouer les Nations Unies dans la mise en place d'un système de sécurité mondiale véritable, dans la défense des droits de l'homme et dans le progrès général de l'humanité face aux menaces et aux défis nouveaux du XXI^e siècle.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Stefan Tafrov, Représentant permanent de la Bulgarie, qui intervient au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Tafrov (Bulgarie) : Au nom des pays membres du Groupe des pays d'Europe orientale, je voudrais vous exprimer notre reconnaissance, Monsieur le Président, pour l'organisation de cette session extraordinaire de commémoration du soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis. Des millions d'êtres humains – des hommes, des femmes et des enfants – y ont été déportés. Certains ont survécu; la plupart ont péri. Ces jours-ci, nous déplorons cette immense perte pour l'humanité et nous rendons hommage à la mémoire des victimes.

Nous ne saurons jamais combien de futurs Einstein il y avait parmi les enfants qui sont morts. Un grand nombre de victimes étaient citoyens de pays du Groupe des pays d'Europe orientale. Pour nos peuples, la tragédie de ces années est une hantise récurrente et un traumatisme durable. Elle a marqué notre mémoire collective une fois pour toutes.

Les sombres statistiques de l'extermination frappent non seulement par le nombre exorbitant des victimes, mais aussi par la diversité des origines

ethniques, des croyances religieuses et politiques, des appartenances professionnelles. Plusieurs minorités se sont trouvées ciblées de manière particulièrement acharnée. Les nazis avaient commencé par brûler des livres. Après, ce fut le tour des synagogues. Et tout cela aboutit aux chambres à gaz. À peu près 6 millions de Juifs ont été exterminés. La catastrophe de l'Holocauste illustre le fait que lorsque une minorité est persécutée, toutes les minorités sont menacées. Et quand toutes les minorités sont menacées, tout le monde est menacé.

Aujourd'hui, nous commémorons également la libération des camps, rendue possible grâce à la vaillance et à l'héroïsme des armées d'un grand nombre de pays. Nous rendons hommage aux courageux soldats qui non seulement ont mis fin à des souffrances sans précédent, mais ont permis au monde entier de découvrir l'atrocité des chambres à gaz nazies et des camps de concentration.

Alors que nous approchons du sixantième anniversaire de notre Organisation, cette année, nous, les États Membres, ne saurions oublier qu'elle a été fondée au lendemain d'une des guerres les plus dévastatrices du XX^e siècle, au moment même où la lumière a été faite sur l'existence de l'Holocauste et de la machine d'extermination nazie. Générations après générations ont mis leur espoir dans l'Organisation des Nations Unies, garante qu'une telle tragédie n'ait pas lieu une nouvelle fois. Les principes fondateurs et les objectifs de la Charte des Nations Unies obligent tous les États Membres à protéger la vie et la dignité humaine en assurant le respect universel des droits de l'homme et des libertés en tant que fondements de la paix, de la sécurité et du développement.

Pour les pays membres du Groupe des États d'Europe orientale, cette commémoration s'inscrit dans un effort continu pour ne pas oublier ce qui s'est passé il y a 60 ans. Le philosophe George Santayana a écrit ceci que ceux qui n'ont pas la mémoire du passé sont condamnés à le répéter. Les pièges d'une mémoire courte, insuffisante ou sélective pourraient avoir des conséquences désastreuses même aujourd'hui. Ne pas perdre la mémoire de cette catastrophe politique, mais surtout morale, est le meilleur moyen de combattre les fléaux du présent : racisme et intolérance de tous genres, xénophobie et antisémitisme. Nous le devons à la mémoire des victimes des camps nazis, à l'héroïsme des libérateurs et aux générations futures.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Manuel Acosta Bonilla, Représentant permanent du Honduras, qui va parler au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Acosta Bonilla (Honduras) (*parle en espagnol*) : Des décennies ont passé depuis la libération de milliers d'êtres humains échappés d'une tragédie qui ne doit pas se reproduire et que nous essayons encore de comprendre, une tragédie, au surplus, qui constitue l'un des ciments sur lesquels est fondée l'ONU.

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies reconnaît que le génocide est un crime international. Déjà, dans la résolution 260 (III) de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1948, elle établissait, en effet, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, entrée en vigueur en janvier 1951. Étant donné son importance, je me permets d'en rappeler les deux premiers articles :

« Les Parties contractantes confirment que le génocide, qu'il soit commis en temps de paix ou en temps de guerre, est un crime du droit des gens, qu'elles s'engagent à prévenir et à punir. [...]

le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel : a) Meurtre de membres du groupe; b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe; c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle; d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe; e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »

Nous devons malheureusement reconnaître que les temps modernes ont vu la répétition des pratiques génocidaires. La présente manifestation est donc de la plus haute importance, en ce qu'elle nous permet de rappeler et de ne pas oublier des situations aussi graves, créées par les êtres humains pour des raisons politiques, raciales, idéologiques ou religieuses. Dans cet esprit, l'Amérique latine et les Caraïbes lancent un appel fervent à la communauté internationale afin qu'elle continue de lutter pour prévenir et éliminer ces pratiques considérées aujourd'hui comme barbares et qu'elle agisse résolument contre de tels actes.

La création d'un système juridique international et l'entrée en vigueur de la Cour pénale internationale constituent des pas énergiques dans la voie de cet objectif si précieux.

Comme l'a dit le Secrétaire général dans son message à l'occasion de la cérémonie commémorant le dixième anniversaire du génocide au Rwanda :

« Nous ne pouvons nous permettre d'attendre que le pire se soit produit, ou soit déjà en train de se produire, pour donner l'alerte. Et s'il y a un héritage que j'aimerais passer à mes successeurs, c'est une ONU mieux équipée pour prévenir le génocide et capable de prendre des mesures résolues en vue d'y mettre fin lorsque la prévention a échoué ».

Moralement, nous ne pouvons transmettre à nos enfants un héritage aussi triste et sombre légué par l'humanité.

Le Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes, au nom duquel je fais la présente déclaration et que j'ai l'honneur de présider, vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la présente session extraordinaire qui revêt une telle importance dans l'histoire de l'humanité.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M João Salgueiro, Représentant permanent du Portugal, qui fera une déclaration au nom des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Salgueiro (Portugal) (*parle en anglais*) : Nous, peuples des Nations Unies, sommes réunis ici à l'occasion d'une session extraordinaire pour commémorer le sixième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis, qui a eu lieu peu avant la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Les camps nazis représentent l'un des crimes les plus monstrueux jamais commis dans l'histoire de l'humanité. Ils s'inscrivent dans le cadre de la politique délibérée poursuivie par Hitler et les nazis afin d'anéantir les Juifs et d'exterminer leurs adversaires politiques et d'autres individus jugés indésirables sur le plan social ou racial.

Les camps de concentration, les camps de travail forcé, les camps d'extermination ou de mort, les camps de transit, les camps de prisonniers de guerre : tous étaient au service de l'Holocauste. Dachau, Auschwitz-Birkenau, Treblinka et bien d'autres camps à travers

l'Europe occupée formaient une galerie d'horreurs qui défilent dans nos esprits alors que nous méditons sur les événements qui ont précédé la libération des camps. Six millions de Juifs – en gros la moitié de la population juive européenne et un tiers de la population juive mondiale – ont péri. Environ 5 millions d'autres victimes ont péri aux mains du régime nazi.

Aujourd'hui, c'est de tout notre cœur que nous rendons un hommage solennel à la mémoire de toutes les victimes des camps nazis. Nous exprimons notre profonde solidarité avec les survivants. Nous exprimons notre tristesse à tous ceux que ce déchaînement de cruauté a meurtris dans leur chair et leur âme. Et nous honorons en particulier les forces alliées qui ont combattu pour défaire le nazisme, libérer les camps et donner un espoir nouveau au monde. Méritent également nos louanges les personnes qui ont écouté leur conscience en aidant à sauver les persécutés : les sauveurs tels Raoul Wallenberg, Oskar Schindler, André Trocme et Aristides de Sousa Mendes, dont certains restent inconnus ou méconnus.

Il s'agit aussi d'un moment de méditation, une occasion pour l'humanité de poser les questions qui s'imposent : comment cette tragédie sans précédent a-t-elle pu se produire? Comment les choses en sont-elles arrivées au point que l'homme lui-même et des populations entières sont tombés aussi bas? Comment pouvons-nous garder intacte la mémoire de l'Holocauste afin d'empêcher qu'un événement similaire ne se produise à l'avenir?

À cet égard, la Seconde Guerre mondiale a marqué un tournant pour l'humanité : les cendres de la guerre ont donné naissance à l'Organisation des Nations Unies et à l'espoir d'une société internationale fondée sur la tolérance, la solidarité et la sécurité commune. C'est à partir d'un mépris implacable pour la dignité et les droits humains qu'est née la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Portugal, au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, souhaite demander à l'Assemblée de renouveler ses vœux fondateurs, et de réaffirmer en particulier notre foi dans les droits de l'homme fondamentaux ainsi que dans la dignité et la valeur de la personne humaine et dans les droits égaux de tous les hommes et toutes les femmes de toutes les nations, grandes et petites. Ne cessons jamais de tirer les enseignements du passé et

efforçons-nous chaque jour, aux niveaux tant étatique qu'individuel, d'encourager la tolérance et le respect à l'égard des autres êtres humains! Laissons l'ONU tracer sagement son chemin vers l'avenir!

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Wang Guangya, Chef de la délégation de la Chine.

M. Wang Guangya (Chine) (parle en chinois) : La délégation chinoise appuie la tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale pour commémorer le soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis. Le Gouvernement et le peuple chinois compatissent sincèrement au destin cruel qu'a connu le peuple juif au cours de la Seconde Guerre mondiale, et nous rendons un hommage attristé à la mémoire des 6 millions de Juifs et des autres personnes de nationalités diverses morts sous la torture dans les camps de concentration nazis. Nous témoignons notre sympathie profonde aux descendants des victimes.

Il y a 60 ans, au cours d'un hiver glacial, une épaisse fumée d'explosif recouvrait le monde sous le feu de la guerre alors que se livrait la bataille finale entre le bien et le mal, entre le jour et la nuit, entre les forces progressistes et les forces réactionnaires. C'est au plus fort de l'hiver glacial, il y a 60 ans, que les camps de concentration nazis, où ont été massacrés des millions d'êtres, ont enfin été libérés, que les rescapés des camps se sont enfin extirpés du repaire de monstres pour vivre de nouveau une vie nouvelle de paix et de beauté. Le mois de janvier, il y a 60 ans, marque une page extraordinaire dans la longue histoire de notre époque contemporaine; c'est durant ce mois que nous avons été les témoins de la fin des atrocités féroces du fascisme et vu l'espoir de l'humanité au sortir de la catastrophe. C'est par sa solennité et sa splendeur que ce mois restera à jamais gravé dans les esprits des rescapés des camps de concentration et de tous les peuples du monde.

Il y a 60 ans, alors que les forces nazies faisaient rage en Europe, les pays et les peuples d'Asie semblaient également dans une guerre d'agression lancée par les militaristes pilleurs et meurtriers. Sous le couteau de boucher des militaristes, le nombre de victimes rien qu'en Chine a dépassé 35 millions, dont plus de 300 000 lors du grand massacre de Nanjing. Tout comme les camps de concentration nazis, les crimes perpétrés par les militaristes sont également

trop nombreux pour être énumérés et soulèvent l'indignation de l'humanité entière.

Au fil du temps, le monde a connu des vicissitudes et des bouleversements. La guerre d'agression fasciste a fait fondre sur l'humanité une calamité sans précédent, mais elle a aussi réveillé la conscience des hommes dans le monde et a été porteuse d'enseignements. La paix coûte de grands efforts; ces tragédies ne devraient pas se répéter. Oublier l'histoire, c'est trahir. Le Secrétaire général Kofi Annan a fait observer aujourd'hui que nous ne devrions pas oublier le passé et que nous devons nous souvenir et faire une rétrospection sur l'histoire pour y puiser des enseignements.

Pourtant aujourd'hui, 60 ans plus tard, les spectres du nazisme et du militarisme nous hantent toujours, car les forces et les organisations d'extrême droite continuent de déformer l'histoire et de nier ces crimes historiques, au mépris flagrant de la conscience humaine. Cette situation ne peut susciter que l'inquiétude et la préoccupation de la communauté internationale. La sagesse ancestrale chinoise nous enseigne que se souvenir des événements du passé peut former les générations futures, que l'histoire est notre miroir et notre guide et que le vrai courage naît de la reconnaissance de la honte. La session extraordinaire d'aujourd'hui est importante à deux égards. Elle permet non seulement d'honorer la mémoire de ceux qui sont morts dans les camps de concentration nazis et d'offrir un peu de réconfort à leurs familles, mais aussi de rappeler aux peuples épris de paix de par le monde que l'on ne peut permettre qu'une telle tragédie se reproduise. Les bonnes intentions ne suffisent pas. Des efforts sont nécessaires de la part de tous les pays. Nous exhortons les pays concernés à assimiler réellement les enseignements de l'histoire et à s'embarquer résolument sur la voie du développement pacifique.

Il y a 60 ans, la vision perspicace et les décisions courageuses des hommes d'État ont conduit à la naissance de l'Organisation des Nations Unies alors que les canons de la Seconde Guerre mondiale résonnaient encore. Les pères fondateurs ont proclamé, dès les premières lignes de la Charte, leur détermination « à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances » et « à recourir aux institutions

internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples ».

Aujourd'hui, prévenir les guerres, faire en sorte que des tragédies comme celle des camps de concentration nazis ne se reproduisent jamais et promouvoir le progrès commun et le développement de l'humanité demeurent les responsabilités principales de l'ONU. Le monde est à un tournant historique, et l'ONU est à un tournant décisif. La responsabilité de l'avenir commun de l'humanité repose largement sur l'ONU, dont le rôle doit être renforcé et non affaibli, et dont l'autorité doit être préservée et non remise en question. Il en va de l'intérêt des peuples du monde; tel est le devoir des gouvernements; et telle est la responsabilité des dirigeants du monde.

Le Président : Je donne la parole à S. A. R. le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseïn, Chef de la délégation de la Jordanie.

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseïn (Jordanie) (*parle en anglais*): Il est opportun que l'Assemblée générale commémore les victimes de l'Holocauste nazi en ce jour qui marque le sixième anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, qu'elle honore les survivants et se souvienne des millions de victimes massacrées, qu'elle honore les libérateurs de ce camp d'infamie et de tous les autres, et qu'elle s'interroge sur l'iniquité de ceux qui ont perpétré des crimes si insultants pour la conscience humaine qu'ils ont été commis, selon les mots de Henry L. Stimson, « contre la civilisation elle-même ».

Quel que soit le jugement que les futurs historiens porteront sur le XX^e siècle et sur la somme de nos avancées techniques, scientifiques et littéraires, celui-ci sera déformé par l'image de l'Holocauste et de la vaste guerre d'agression perpétrée par les nazis. Leurs actes de cruauté et les souffrances qu'ils ont infligées à la communauté juive européenne, aux peuples de l'Europe occupée et de l'Union soviétique et aux personnes handicapées, aux infirmes et aux faibles sont si extrêmes, que l'on ne peut attendre rien de plus que le mépris de ces futurs historiens, tant il semble impossible au genre humain de faire triompher en toutes circonstances son humanité et sa bonté.

Cela ne veut pas dire que l'être humain est mauvais par nature et que le cynisme doit l'emporter sur l'espoir. Certes non, après tout, les millions de victimes étaient elles-mêmes innocentes et, tout au

long des pires atrocités, il y a eu des actes individuels d'héroïsme et de bonté de la part de ceux qui ont tenté de sauver des victimes, alors que victimes, ils l'étaient bien souvent aussi eux-mêmes. Il n'empêche que le doute subsistera toujours quant à la nature profonde de l'homme et à son équilibre – des doutes qui ne sont guère susceptibles de disparaître à moins que nous réussissions à bannir de l'esprit humain le génocide, l'agression, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité d'ici la fin de ce premier quart de siècle.

Quel sens pouvons-nous donner à la présente commémoration, qui est une importante commémoration, si la manière dont nous gérons le legs du Tribunal militaire international de Nuremberg est, au mieux, vacillante?

À Nuremberg, la civilisation humaine a, enfin et de la manière la plus claire et la plus profonde qui soit, posé son identité. À Nuremberg, en effet, nous nous sommes dissociés d'un passé submergé par le désir populaire de représailles simplistes, où les actes sommaires avaient bien souvent cédé la place à d'autres injustices, pour nous orienter vers un avenir où la justice l'emporterait tant pour les principaux responsables – les criminels les plus notoires – que pour les victimes, en recourant uniquement à des procès équitables où les verdicts seraient rendus seulement en fonction des preuves présentées aux tribunaux. Pour les survivants, Nuremberg a, bien entendu, énoncé une vérité irréfutable, en faisant le récit précis et détaillé de la manière dont le génocide et toutes les politiques effroyables appliquées aux ennemis de l'Allemagne nazie ont été mis au point par les Nazis puis mis en œuvre de manière implacable.

Au cours des 60 dernières années, et depuis Nuremberg, la justice pénale internationale s'est exercée du procès de Tokyo aux célèbres procès Hess, Eichmann, Papon, Barbie, Schwammberger, Priebke et Hass, avant de trouver une expression plus large grâce aux Tribunaux spéciaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Pourtant en dépit des condamnations importantes qui ont été prononcées, des vérités mises au jour et de la jurisprudence ainsi constituée, tout ce que nous semblons entendre de nos jours, dans cette salle et au Conseil de sécurité, sont les lamentations à l'égard du coût exorbitant de la justice pénale internationale, alors que le budget combiné des deux Tribunaux spéciaux n'atteint même pas 300 millions de dollars par an. Comparés aux 900 milliards de dollars que la communauté internationale consacre chaque

année aux armes, le compagnon traditionnel de la guerre, à l'évidence, les quelques centaines de millions nécessaires à la justice internationale, le plus sûr allié de la paix, constituent une dépense bien utile.

Dans le même ordre d'idées, quel sens pouvons-nous donner à cette importante commémoration lorsqu'un grand nombre de pays n'ont toujours pas accédé au Statut de Rome sur la Cour pénale internationale? Je saisis d'ailleurs cette occasion pour les exhorter à le faire.

Quel sens pouvons-nous donner à cette importante commémoration alors que nous, membres de la communauté internationale, avons à plusieurs reprises permis, et permettons encore aujourd'hui, non seulement au nationalisme chauvin d'exister, alors qu'il conduit souvent à la violence contre autrui, mais aussi à d'autres événements de se dérouler en toute impunité? Quel sens pouvons-nous donner à cette importante commémoration, lorsque, par notre inaction, nous laissons, année après année, un peuple en dominer un autre, lui nier nombre de ses droits les plus fondamentaux et, avec l'érosion du temps, en avilir la population?

À l'évidence, si nous entendons rappeler le souvenir des victimes des événements tragiques de l'Holocauste en formulant des politiques dignes de leur mémoire, – des politiques qui n'encouragent ni ne tolèrent de nouvelles injustices –, nous devons impérativement retrouver l'esprit de coopération qui poussa les dirigeants du monde à créer l'Organisation des Nations Unies en 1945, – antithèse par excellence du nationalisme chauvin –, et à placer la justice au centre de la quête d'une paix mondiale durable.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Rashid Alimov, Chef de la délégation du Tadjikistan.

M. Alimov (Tadjikistan) (*parle en russe*) : La tenue de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au soixantième anniversaire de la libération des prisonniers des camps de concentration nazis par les soldats de l'armée soviétique et leurs alliés est, à n'en pas douter, un événement d'une grande signification historique. Elle est un hommage à la mémoire de millions d'êtres totalement innocents : des Juifs et des Roms, des Russes et des Polonais, des représentants de dizaines de pays et de groupes ethniques, notamment mes compatriotes, qui ont été impitoyablement réduits en

cedres par les usines de mort abominables créées par le régime nazi criminel d'Hitler. Les âmes de millions de femmes et d'enfants, de vieillards et de jeunes, emportées au ciel par les flammes des camps de concentration, se tournent aujourd'hui vers l'ONU, dans l'espoir que les horreurs de l'époque du fascisme hitlérien ne se reproduiront jamais sur cette Terre.

Jamais, en aucune circonstance, nous ne permettrons que cette terrible tragédie ne tombe dans l'oubli. Le glas sinistre d'Auschwitz-Birkenau et de Buchenwald, de Dachau et de Mauthausen – ce glas qui sonne pour les victimes du nazisme – nous appelle à être vigilants et nous avertit contre tout relâchement ou toute indifférence à l'égard de l'antisémitisme, du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de toutes les autres formes d'intolérance. Aujourd'hui comme par le passé, l'ONU a un rôle central à jouer en prenant la tête de la défense de la paix, des droits de l'homme et de la dignité humaine.

Les vestiges des camps de concentration, qui, à ce jour, ont été préservés, les souvenirs des victimes du nazisme et les photographies et autres preuves documentaires de cette époque effroyable doivent constituer un avertissement solennel pour l'humanité. Les générations présentes et futures doivent connaître la vérité sur la barbarie monstrueuse perpétrée par les nazis afin d'empêcher qu'elle ne se reproduise.

La délégation tadjike tient à exprimer sa profonde reconnaissance aux personnes courageuses présentes ici qui ont subi les horreurs des camps de concentration et qui ont conservé leur foi dans le triomphe de l'humanisme. Le fascisme hitlérien, et son idéologie de la supériorité sélective de certains peuples, était un défi lancé à toute la civilisation humaniste.

Les pays qui ont fondé l'ONU et qui se sont unis contre ce fléau ont payé un lourd tribut pour la victoire commune remportée pendant la Deuxième Guerre mondiale. La consolidation de notre mémoire historique sur les enseignements terribles de cette guerre est un devoir que nous avons à l'égard de ceux qui ont sacrifié leur vie sur l'autel de la victoire ou qui ont été réduits en cendres dans les camps de concentration nazis. Il ne s'agit pas là seulement d'une mise à l'épreuve de notre maturité morale, mais – et ceci est particulièrement important – d'une garantie de notre volonté commune de protéger l'avenir de l'humanisme.

L'antisémitisme, le racisme et la xénophobie ne sont pas des reliques du passé. L'extrémisme, qu'il soit religieux ou politique – et encore plus lorsqu'il est les deux à la fois – est un vrai problème dont les conséquences sont énormes. Aujourd'hui, les extrémistes nationalistes, les skinheads et autres groupes extrémistes imitant de jeunes voyous fascistes prennent pour cible non seulement des personnes d'une autre race, d'une autre nationalité ou d'une autre foi, mais aussi des lieux de culte, des monuments culturels et des cimetières. Nous pourrions tous être des victimes.

Il est évident que l'extrémisme ne peut être vaincu que par les efforts collectifs de la communauté internationale, en coordination avec l'ONU. Il est très symbolique que l'un des principaux résultats de la Deuxième Guerre mondiale ait été la création de l'ONU, qui incarne la volonté commune des États de renforcer la paix, la justice et la légitimité internationale sur la Terre. La tenue de la présente session extraordinaire au Siège de l'ONU est une nouvelle affirmation de l'attachement de l'Organisation aux principes nobles et aux normes élevées consacrés à sa création par les États de la coalition anti-hitlérienne.

Le Tadjikistan – pays attaché aux buts et principes de l'ONU – est prêt, de concert avec d'autres États Membres, à apporter sa contribution à l'édification d'un monde plus sûr, plus juste et plus humain.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ricardo Alberto Arias, Chef de la délégation du Panama.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Le Panama s'associe à la commémoration spéciale par l'Assemblée générale du soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Nous nous félicitons de ce que l'ONU, née des cendres de cette guerre, prenne le temps de souligner officiellement cet événement en lui accordant la portée historique qui lui revient. C'est là l'occasion de renouveler notre attachement aux idéaux qui ont été à l'origine de la création de l'Organisation.

Plus de 6 millions d'êtres humains – tout spécialement, et avec une violence particulière, les membres du peuple juif – ont perdu la vie, victimes de la folie de certains et de l'apathie d'autres. Et c'est précisément l'horreur provoquée par ces meurtres qui a

été à l'origine de notre attachement manifeste et résolue, partout dans le monde, à la défense et à la protection des droits de l'homme.

Les victimes innocentes de l'Holocauste étaient des ressortissants d'un grand nombre de pays, et un grand nombre d'États ont participé à leur libération. Ce n'est que par une prise de conscience et dans un esprit de coopération que l'humanité pourra examiner et relever les défis présents et futurs. La commémoration de la libération des camps de concentration est l'occasion de rappeler que l'intolérance mène à la discrimination; que lorsque les autorités prétendent détenir la vérité absolue, cela ouvre la voie à la persécution; et que la conjugaison de la persécution et de la discrimination constitue un terrain fertile pour un nouvel holocauste. Et tout comme cela a été le cas de l'Holocauste pendant la Deuxième Guerre mondiale, ces événements ont des conséquences extrêmement préjudiciables sur toutes les sociétés du monde, et pas uniquement sur celles qui en sont les victimes, car la discrimination, quelles qu'en soient les motivations ou la manifestation, est une attaque contre l'essence même de l'humanité.

Le Panama, où vivent et coexistent en parfaite harmonie des représentants de races, de religions et de convictions politiques différentes, espère que les expériences du passé nous serviront, aujourd'hui et à l'avenir, à relever les défis auxquels notre civilisation est confrontée.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Andrei Dapkiunas, Chef de la délégation du Bélarus.

M. Dapkiunas (Bélarus) (*parle en russe*) : Juste à côté de la capitale du Bélarus, se trouve le petit village de Maly Trostenets. Les Nazis y ont construit leur quatrième plus grand camp d'extermination. Plus de 200 000 personnes y ont perdu la vie. Malheureusement, pas un seul prisonnier n'a été libéré. Les Nazis ont totalement détruit ce camp afin d'effacer toutes les traces des atrocités qu'ils avaient commises.

Le peuple du Bélarus, pays qui a pris part à la Deuxième Guerre mondiale, a perdu un citoyen sur quatre. Il est resté extrêmement et profondément sensible au legs de la guerre et ce legs est encore très vivant. Il vit dans la mémoire des vieillards, hommes et femmes, et des enfants qui, dans 619 villages bélarussiens, ont été brûlés vifs par les escadrons de la mort des SS. Il se nourrit de notre ferme conviction que

la paix est la valeur la plus noble de la vie. Certains y verront peut-être de l'idéalisme, mais les Bélarussiens sont farouchement opposés à la guerre.

Ce legs se nourrit également de notre profonde préoccupation de constater que le fléau que constituent, dans le monde d'aujourd'hui, les idées haineuses, les idées d'exclusion ethnique et de supériorité ethnique n'a pas encore été éliminé. Il se nourrit également de la peine que nous ressentons en constatant qu'au fil des siècles, les grands et les puissants sont toujours, de temps à autres, tentés de mener des guerres éclairées victorieuses et n'ont pas encore pris conscience de la simple vérité, à savoir qu'une paix précaire vaut mieux qu'un conflit ouvert. D'aucuns tourneraient en dérision le proverbe bélarussien bien connu : « Tout sauf la guerre ». Or, lorsque nous nous rappelons le sort inimaginable qu'ont connu les prisonniers des camps de concentration nazis, nous pourrions peut-être essayer de réfléchir à la sagesse de ceux qui n'ont peut-être pas grand chose à attendre de la vie, mais qui sont sans aucun doute pleinement conscients du fait que toute solution pacifique vaut mieux que les horreurs de la guerre.

Si les enseignements tragiques de la Guerre sont à tout jamais jetés aux oubliettes de l'histoire, l'humanité aura échoué à la plus grande épreuve qui est de prouver son humanité.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Denis Dangué Réwaka, chef de la délégation du Gabon.

M. Dangué Réwaka (Gabon) : Le Gabon s'associe pleinement à la déclaration faite, au nom du Groupe africain de New York, par le distingué délégué de la Guinée. Qu'il me soit cependant permis de saluer encore au nom de mon pays, le Gabon, la mémoire de ces millions de victimes de l'Holocauste et de manifester en cette circonstance particulière la solidarité de notre pays et de notre peuple avec tous ceux qui ont souffert le martyre, de la déportation et de la barbarie des camps de concentration nazis.

Que dire de plus après le témoignage saisissant des voix que nous venons d'entendre et qui nous ont donné le frisson. Le devoir de mémoire s'impose d'autant plus à nous que, aujourd'hui encore, de temps à autre, l'histoire menace de répéter les horreurs de ces temps particulièrement sombres, que l'on pourrait croire révolus : spectre du génocide, purification ethnique, et j'en passe.

C'est pourquoi cette soixantième commémoration de la libération des camps de concentration nazis, désormais étendue aux Nations Unies, revêt une portée universelle et nous interpelle plus que

jamais. Nous devons puiser dans l'héroïsme de tous ceux qui, d'origines diverses, ont combattu pour libérer les camps de concentration, pour résister à la tyrannie, pour contribuer par leurs sacrifices au renforcement des valeurs démocratiques et des droits de l'homme.

Nous devons nous appuyer sur les progrès déjà enregistrés grâce à l'action de l'Organisation des Nations Unies pour que l'humanité n'ait plus jamais à connaître de telles atrocités.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Augustine Mahiga, Chef de la délégation de la République-Unie de Tanzanie.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais m'associer à la déclaration prononcée par le représentant de la Guinée au nom du Groupe africain de New York.

Il est bon que nous, l'Organisation des Nations Unies, ayons convoqué une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour commémorer le soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis, qui a mis fin à l'horrible Holocauste en Europe. L'Holocauste a duré quatre ans et a fait 6 millions de victimes alors que le monde regardait, désespéré. Il a fallu une guerre mondiale pour vaincre le régime nazi et mettre un terme à l'Holocauste.

Aujourd'hui, 60 ans plus tard, nous devons réfléchir attentivement à ce qui est allé de travers pendant si longtemps. C'est également une journée consacrée à la mémoire des victimes et des survivants de la machine de la mort nazie. Ce devrait également être le moment de se repentir et de reconnaître notre incapacité collective à arrêter d'autres actes de génocide qui eu lieu depuis les terribles horreurs de l'Holocauste.

Le massacre systématique des Juifs n'est pas arrivé par hasard. Pas plus que les récentes violations graves des droits de l'homme dont nous avons été témoins dans les génocides perpétrés au Cambodge et au Rwanda ou lors du nettoyage ethnique au Kosovo. Aucun de ces génocides n'auraient dû se produire, mais ils se sont produits. Et chaque fois, ils ont eu lieu parce que certaines personnes les souhaitaient, les

avaient planifiés et exécutés. C'est à cet égard que les rapports faisant état de violations de droits de l'homme, où que ce soit dans le monde, ne peuvent être pris à la légère et ignorés. La question que nous devons sans cesse nous poser est la suivante : est-ce que cela peut encore se produire?

Le seul sentiment de quiétude que nous connaissons aujourd'hui tient au fait que jamais auparavant la communauté internationale n'avait été aussi unie dans sa détermination à promouvoir les droits de l'homme et la dignité humaine sous la bannière et la direction de l'Organisation des Nations Unies. Jamais auparavant les États et leurs dirigeants n'avaient partagé un tel sentiment de responsabilité contre les forces du mal et les pires bassesses de l'humanité. Dans notre région, cette détermination a été le ressort qui a permis la tenue du premier Sommet de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, laquelle a culminé avec la Déclaration de Dar es-Salaam.

C'est avec douleur que la Tanzanie, voisine du Rwanda, se rappelle le génocide dans lequel près d'un million de Tutsis rwandais et de Hutus modérés ont été massacrés, génocide dont la planification et l'exécution systémiques ont été organisées, coordonnées et réalisées d'une manière bureaucratique. Ainsi le Rwanda doit-il être le douloureux rappel que la résolution « plus jamais » peut facilement devenir « encore et encore ».

Nous avons la ferme conviction que cette commémoration contribuera également à renforcer notre volonté de protéger et de promouvoir la dignité et la valeur humaines. Telle doit être notre volonté infaillible alors que nous nous évertuons à favoriser l'instauration de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Il ne saurait y avoir un meilleur moyen de promouvoir et d'appliquer la philosophie et les idéaux de la Charte que de défendre en toute sincérité les droits prônés dans un autre instrument, né de la volonté d'empêcher que ne se reproduisent les atrocités de l'Holocauste : la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui couvre tant les droits civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels. Ces droits fondamentaux, considérés comme un tout, doivent constituer le fondement d'un système normatif international général des droits de l'homme.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Kim Sam-hoon, Chef de la délégation de la République de Corée.

M. Kim Sam-hoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux autres pour commémorer solennellement l'anniversaire de cette tragédie historique et humanitaire. Nous pleurons les victimes des camps de concentration nazis et déplorons la tragédie de l'Holocauste.

Les camps de concentration nazis et l'Holocauste incarnent l'un des crimes les plus cruels et inhumains qui aient été commis contre l'humanité. Des millions de vies innocentes ont été décimées suivant un plan odieusement prémédité et systématique, fondé sur une haine aveugle d'ordre racial et politique. Cette terrible tragédie montre à quel point la haine raciale est capable de pousser des êtres humains à commettre d'horribles actes de violence à l'encontre de leurs prochains.

Les atrocités de la Deuxième Guerre mondiale n'ont pas seulement touché l'Europe; d'autres régions du monde ont été victimes de violations massives des droits de l'homme et de la barbarie. L'humanité dans son ensemble a le devoir collectif de tirer les enseignements de l'histoire et de promouvoir l'éducation et la tolérance afin qu'une telle tragédie ne se reproduise pas.

À la création de l'Organisation des Nations Unies, les camps de concentration nazis et les autres crimes contre l'humanité qui ont marqué la Deuxième Guerre mondiale ont été très présents dans les esprits et les cœurs de la communauté internationale. Différents instruments du droit international humanitaire sont nés des cendres des crimes de génocide. Parmi eux figurent la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. À l'époque, on espérait que ces instruments permettraient d'éviter à l'avenir d'autres génocides et crimes contre l'humanité.

Hélas, et pour notre honte à tous, la fin de l'Holocauste et la libération des camps de concentration nazis n'ont pas signifié la fin des génocides. Ceux qui ont récemment été perpétrés rendent d'autant plus nécessaire que la communauté internationale redouble d'efforts pour instaurer un système de sécurité collectif, fiable et efficace, visant à dissuader la répétition de ces crimes abjects et à favoriser la tolérance entre les races, les cultures et les

nations. Pour que nous parvenions un jour à débarrasser le monde des fléaux de la haine et de la violence, nous devons commencer par épouser l'idée que tous les êtres humains naissent véritablement égaux et jouissent du même droit inné de vivre avec dignité dans la paix et la sécurité.

L'une des leçons que l'Holocauste et les camps de concentration nazis nous ont douloureusement apprises est que l'homme est capable d'une immense inhumanité contre son prochain. En revanche, les exemples d'altruisme, de compassion et d'intelligence, dont témoigne la célérité des secours internationaux suite au tsunami, nous rappellent que l'humanité dispose également d'une capacité illimitée de compassion et d'empathie. Le défi consiste désormais à exploiter cette capacité du bien tout en restant vigilant à d'éventuelles manifestations d'intolérance et de haine.

Il est trop tard pour les millions de victimes de l'Holocauste et des autres génocides, mais pas pour les générations futures. La République de Corée honore la mémoire des victimes de l'Holocauste et des camps de concentration nazis et nous nous engageons à apporter un soutien indéfectible à la lutte menée pour protéger les droits fondamentaux de l'homme et la dignité de l'humanité tout entière.

Le Président : Je donne à présent la parole au Chef de la délégation du Brésil, S. E. M. Ronaldo Mota Sardenberg.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en espagnol*) : Il est de la plus haute importance que l'Assemblée générale célèbre le souvenir de la libération des camps de concentration nazis. Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour rendre hommage aux victimes et garder vivace l'image d'une tragédie qui s'est directement abattue sur certains, mais aussi sur l'humanité tout entière. Il importe d'étudier avec soin la signification historique des événements survenus il y a 60 ans.

Quand les camps de concentration furent libérés grâce à l'avancée des forces alliées sur les positions nazies, l'un des chapitres les plus horribles de l'Histoire apparut alors au grand jour : la mort de millions d'hommes, de femmes et d'enfants, essentiellement juifs, slaves, tsiganes et handicapés. Les camps ont à juste titre été dépeints comme les institutions importantes sinon centrales du régime nazi.

Libéré par l'Armée rouge, Auschwitz était une usine de la mort et est devenu le symbole du crime de génocide.

Le régime nazi, qui aspirait à la domination totale et reposait sur l'idéologie absolument répugnante de la haine raciale, ne s'est pas contenté de pratiquer la discrimination, la ségrégation, la persécution, la confiscation des biens, ni d'arrêter les Juifs pour les soumettre au travail forcé. Dans une spirale démente de déni des droits et de violence, il a exécuté, froidement et massivement, des gens sans défense. Ces atrocités ont atteint leur point le plus abject avec la mise en branle d'une machine d'anéantissement de millions d'êtres humains.

Entassés dans des wagons de marchandises, beaucoup sont morts étouffés au cours du voyage. À leur arrivée, la majorité d'entre eux ont été envoyés directement dans les chambres à gaz. Les prisonniers étaient soumis à des conditions de vie dégradantes et des horreurs sans nom, l'objectif étant de leur faire subir une situation plus proche de la mort que de la vie, de les torturer et de les soumettre à d'horribles expériences médicales. Les atrocités commises dépassent l'entendement et provoquent la plus grande perplexité chez ceux qui essaient de comprendre comment une telle violence peut bien avoir été un jour commise.

La libération des camps de concentration a été le prélude à la défaite et au renversement du régime nazi. La Deuxième Guerre mondiale – déclenchée si agressivement par Hitler – touchait à sa fin et l'espoir était grand que l'humanité pourrait connaître des temps plus paisibles. Comme tant d'autres pays, le Brésil avait envoyé des contingents – 25000 soldats – et un escadron de combat se battre avec les alliés sur le théâtre des opérations européen. Le Brésil avait également été attaqué, avec le torpillage de beaucoup de ses navires marchands dans l'Atlantique Sud. Sur le champ de bataille, des centaines de jeunes Brésiliens ont donné la vie pour la victoire commune de la paix et de la liberté.

Le climat politique favorable qui régnait en 1945 a été l'occasion de remédier à l'effondrement moral des années précédentes et de renforcer le droit international et les institutions mondiales. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Soixante ans après, les pays et régions ravagés par ce conflit mondial vivent en paix et dans la prospérité et

peuvent apporter une contribution notable au maintien de la stabilité internationale, conformément aux préceptes de la Charte.

En outre, l'Organisation a mis l'accent sur son attachement à la défense et à la protection des droits de l'homme. Elle a enregistré des progrès considérables dans la mise en place d'une architecture de protection internationale des personnes, dont la première pierre a été la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui énonce l'idéal commun auquel doivent aspirer tous les peuples et toutes les nations. Récemment, la Cour pénale internationale – la première à être permanente – a été mise en place pour veiller à ce que les crimes les plus révoltants, dont le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, ne restent pas impunis. Nous devons continuer à faire tout notre possible pour garantir l'intégrité, l'indépendance et l'universalité de la Cour. Mais nous devons reconnaître qu'il continue de se commettre des violations graves et systématiques des droits de l'homme dans des circonstances qui sont un affront à la conscience du monde.

Nous sommes préoccupés par la poursuite des conflits armés et le nombre croissant de victimes parmi les civils, qui nous confortent dans la conviction qu'il est nécessaire de prévenir ces conflits, de s'efforcer de régler pacifiquement les différends et d'assurer un développement continu des garanties internationales aux citoyens. De même, la communauté internationale doit faire la preuve de sa détermination inébranlable de lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les autres formes connexes d'intolérance. Elle doit également signifier clairement sa volonté politique de surmonter les problèmes tels que la faim, la pauvreté et la maladie.

Nous ne devons jamais oublier les atrocités du passé. Les camps de concentration nazis ont été le lieu de la destruction complète de la dignité humaine. La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale est l'occasion de réaffirmer notre obligation juridique et morale de persévérer de façon irréversible sur la voie de la paix et de la protection des droits de l'homme.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kenzo Oshima, Chef de délégation du Japon.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se joint au grand nombre d'États Membres qui appuient pleinement la tenue de cette session extraordinaire de

commémoration du sixième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis, et nous pleurons les victimes de l'Holocauste. L'humanité a une longue expérience du fléau de la guerre. Par deux fois, dans la première moitié du XX^e siècle, le monde a subi ces horreurs et connu des souffrances, une détresse et une douleur sans nom. Cela ne doit pas se répéter. Nous devons garder en mémoire les erreurs passées de notre histoire et en tirer des enseignements, et nous devons nous engager de nouveau, collectivement, à ne jamais permettre qu'elles se reproduisent. La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale doit être un rappel important de cette détermination solennelle.

Alors que nous nous penchons sur la persécution nazie qui a anéanti 6 millions de Juifs et beaucoup d'autres, je voudrais saisir cette occasion pour évoquer un épisode maintenant très connu des populations juive et japonaise. Dans les premiers jours qui ont suivi le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale en Europe, un diplomate japonais en poste au consulat japonais de Kaunas, en Lituanie, a délivré plus de 1000 visas de transit à des Juifs venus frapper à la porte du Consulat dans une tentative désespérée de fuir la persécution nazie. Ces visas leur ont permis de transiter par le Japon pour se rendre à leur destination finale.

Ce qu'il y a de remarquable, dans cette histoire, c'est qu'il a fallu beaucoup de courage à ce diplomate, Chiune Sugihara – l'une des personnes auquel le Secrétaire général a fait référence ce matin en parlant des Schindler de ce monde – pour mener à bien cette tâche, car, si le Japon avait adopté à l'époque une politique non discriminatoire à l'égard des Juifs, beaucoup des Juifs au désespoir de Kaunas ne remplissaient pas certaines conditions préalables – comme l'autorisation d'immigration délivrée par leur pays de destination – autorisant les consuls japonais à délivrer des visas de transit. Sugihara a pourtant pris la responsabilité de délivrer ces visas, par pur souci humanitaire. Il a travaillé d'arrache-pied, jour après jour, jusqu'au dernier moment de son départ de Lituanie, en train, en septembre 1940.

Le courage et l'humanité de ce diplomate auront sauvé des milliers de vies en ces heures sombres et difficiles. Beaucoup se rappellent encore Sugihara et en conserveront le souvenir pour toujours. Je ressens, quant à moi, une grande fierté d'avoir eu au nombre de mes prédécesseurs quelqu'un comme le Vice-Consul

Sugihara. Par ailleurs, je pense que cette histoire comporte également un enseignement pour la postérité, à savoir : l'importance de l'humanité et des considérations humanitaires dans la conduite des affaires internationales.

La sagesse de l'être humain réside dans sa capacité à tirer des enseignements du passé. Notre histoire passée doit être le miroir de l'avenir. Beaucoup des orateurs qui m'ont précédé ont évoqué cet enseignement, auquel nous souscrivons parfaitement.

À cet égard, quelques-uns ont fait référence aux tragédies provoquées par la guerre en Asie. Je voudrais rappeler à ce propos la position de mon gouvernement sur cette question. Qu'il me soit permis de citer la déclaration officielle faite en 1995 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fin de la guerre. Le Premier Ministre, Tomiichi Murayama, avait alors déclaré, avec l'aval de l'ensemble du Gouvernement :

« Au cours d'une certaine période d'un passé pas très lointain, le Japon, suivant une politique nationale malavisée, s'est avancé sur le chemin de la guerre, mais n'a ainsi réussi qu'à prendre le peuple japonais au piège d'une crise fatidique et, par le joug colonial et l'agression, à causer d'immenses dommages et de grandes souffrances aux peuples de maints pays, en particulier de pays asiatiques. Dans l'espoir que de telles erreurs ne se reproduiront pas, je considère, dans l'humilité, ces faits irréfutables de l'histoire, et tiens à exprimer de nouveau ici mes sentiments de profond remords et à présenter encore une fois, du fond du cœur, mes excuses les plus sincères. »

Réaffirmé par tous les premiers ministres qui se sont succédé et par d'autres dirigeants de notre gouvernement, ceci reste la position japonaise sur la question.

Je termine en notant que cette année, l'ONU célèbre son sixantième anniversaire, et que l'an prochain, le Japon célébrera le cinquantième anniversaire de son entrée à l'ONU. L'ONU a fait bien du chemin depuis sa fondation il y a 60 ans, mon pays, le Japon, en a fait autant pendant cette période. De l'un des anciens États ennemis au moment de la fondation de l'Organisation, le Japon est depuis longtemps devenu l'un de ses plus importants donateurs, tant en appuyant à ses nombreuses activités qu'en se conformant à ses exigences. Le Japon a ainsi démontré

qu'il est un État Membre dont l'engagement est plein et entier et qui a foi dans les idéaux et les objectifs de l'ONU.

Je voudrais dire que nous sommes fiers de ce bilan et, en même temps, en toute humilité, nous nous engageons à déployer la plus grande énergie pour continuer à promouvoir la coopération internationale en tant que membre responsable de la communauté internationale et à œuvrer au service de la paix mondiale et du développement sur la base des principes et des idéaux inscrits dans la Charte.

Le Président : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais informer les membres qu'il reste encore 11 orateurs inscrits sur ma liste. Afin de permettre à tous les orateurs de s'exprimer cet après-midi, j'en appelle vivement à tous les représentants pour qu'ils fassent des déclarations aussi brèves que possible. Je les remercie de leur coopération.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Mihnea Ioan Motoc, Chef de la délégation de la Roumanie.

M. Motoc (Roumanie) (parle en anglais) : Je me tiens aujourd'hui devant vous, pour exprimer, au nom du Gouvernement roumain, les sentiments de mes compatriotes, pour dire notre chagrin et rendre hommage à la mémoire des nombreuses personnes qui – pour la plupart simplement parce qu'elles étaient juives – ont souffert et perdu leur vie dans les camps de concentration nazis.

Aujourd'hui est une journée de souvenir pour les victimes et une journée qui nous permet d'exprimer notre gratitude aux soldats qui ont mis fin au cauchemar et au mal symbolisés par les camps de concentration. Nous nous rappelons la libération d'Auschwitz-Birkenau comme un jalon dans le démantèlement de tout le réseau des camps de la mort.

Il n'est que justice d'honorer ce jour à l'Organisation des Nations Unies et il n'est que justice de tenir la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous devons nous souvenir du passé, ne pas oublier ses enseignements et y puiser des éléments d'orientation pour le futur.

La Roumanie appuie pleinement cette commémoration à l'Organisation des Nations Unies. Les Roumains se souviennent aussi des années de la terreur nazie, époque d'une idéologie qui a produit les camps tristement célèbres. De nombreux Juifs

roumains y ont péri. Au moment où le monde prenait connaissance de l'ampleur de l'horreur commise, les Roumains, eux aussi, ont pris conscience de la dimension de la tragédie qui avait frappé leurs compatriotes.

Émergeant de la longue nuit du totalitarisme et reprenant place au sein de la communauté des nations démocratiques, les Roumains se sont engagés dans un cheminement long et douloureux pour faire remonter à la mémoire leurs souvenirs et affronter la vérité nue de ces années tragiques. Aujourd'hui, nous, Roumains, estimons qu'il est de notre devoir de savoir et de ne pas oublier.

Nous estimons qu'il y a des responsabilités qu'il nous faut reconnaître et assumer; nous estimons que nous devons procéder à une évaluation critique de l'histoire de sorte que le passé, tel qu'il s'est déroulé, ne soit pas oublié et que nous puissions nous relever tout en bâtissant notre avenir.

L'expérience qu'a connue la Roumanie avec sa propre communauté juive durant la Seconde Guerre mondiale – le fait que des concitoyens furent victimes de l'Holocauste – ne devrait pas, ni ne peut être, oubliée ou dénigrée. La tragédie s'est déroulée dans le contexte d'événements dramatiques tant pour le pays que pour la nation. Ce fut pour la Roumanie une période de profondes turbulences. Un changement radical s'est produit dans le régime politique roumain, portant au pouvoir, à la suite d'un coup d'état, un parti pro-nazi, antisémite et antidémocratique, le Mouvement légionnaire.

C'est à ce moment-là que des crimes ont commencé à être perpétrés contre la population juive en Roumanie. Le plus important chapitre de la participation roumaine à l'Holocauste a trait à la déportation des Juifs depuis des régions du territoire roumain vers le camp de concentration situé en Transnistrie, un territoire situé entre les rivières Dniestr et Bug, placé sous administration roumaine durant la Seconde Guerre mondiale. Le récit des crimes perpétrés contre les Juifs présente d'autres chapitres obscurs, y compris le pogrom d'Iasi de juin 1941.

En collaboration avec plusieurs organisations de survivants de l'Holocauste et de la Fédération des communautés juives de Roumanie, notre gouvernement a institué la Journée de l'Holocauste en Roumanie pour rendre un hommage sincère à tous ceux qui ont souffert des politiques discriminatoires, antisémites et racistes

promues par l'État roumain au milieu du XX^e siècle, à une époque troublée de notre histoire nationale. En rendant hommage aux morts et aux déportés, à ceux qui ont été forcés de quitter le pays, à ceux qui ont été privés non seulement de leurs biens mais aussi de leurs droits et de leurs libertés garantis par la Constitution, à ceux qui ont été traités comme des êtres humains inférieurs, nous faisons, le 9 octobre, nous mettons notre conscience à l'épreuve et nous nous efforçons donc de comprendre les causes et les conséquences de notre ignorance des valeurs et des traditions fondamentales de tolérance qui sont celles de notre peuple.

En outre, le Gouvernement a décidé de confier la tâche consistant à faire connaître tous les faits pertinents touchant à la participation roumaine à l'Holocauste à une commission internationale d'historiens spécialisés, présidée par le professeur Elie Wiesel. Le rapport récemment publié par la commission formera la base de toute enquête future de ce phénomène odieux et de la campagne d'information à l'intention du public, en particulier des jeunes générations. Le Ministère de l'éducation et de la recherche a inclus dans les programmes scolaires un cours facultatif sur l'Holocauste.

Ces mesures s'inscrivent dans un programme plus large favorisant la connaissance et la compréhension de notre passé et des événements relatifs à l'Holocauste. Il comprend l'adoption d'une législation interdisant les symboles et organisations fascistes, racistes, xénophobes ou antisémites ainsi que le culte des personnalités assumant une responsabilité dans les crimes contre l'humanité.

La Roumanie s'est engagée de longue date à se réconcilier avec son passé et a acquis une réputation établie en matière de coopération internationale dans la recherche sur l'Holocauste. En décembre dernier, mon pays est devenu membre du Groupe d'action international pour la coopération sur l'éducation, la mémoire et la recherche sur l'Holocauste. La Roumanie continuera à mettre en œuvre des programmes liés à la recherche scientifique sur l'Holocauste et à l'éducation en faveur de la tolérance et la protection du patrimoine culturel juif dans un processus alliant l'action publique et les initiatives de la société civile.

Se réconcilier avec son passé – avec tous les bons et tous les méchants – est un processus mené avec

honnêteté et dans le cadre d'une prise de conscience démocratique. Dans notre condamnation des auteurs des crimes commis, nous ne devons pas oublier que, même dans des conditions politiques et militaires difficiles, de nombreux Roumains, tant célèbres qu'inconnus, ont, aux dépens de leur liberté – voire au péril de leur vie – sauvé leurs concitoyens juifs de la mort. Nombre de ces Roumains qui ont résisté sont aujourd'hui reconnus par l'État israélien comme « Justes parmi les nations ».

L'Holocauste revêt un sens particulier et fait figure de véritable leçon pour les temps présents. Jamais il ne doit se répéter. Nous devons donc faire en sorte que les générations futures soient en mesure de connaître et de comprendre toute la vérité. Comme Elie Wiesel le rappelle dans son livre « La nuit » :

« Jamais je n'oublierai cette nuit, la première nuit de camp qui a fait de ma vie une nuit longue et sept fois verrouillée.... Jamais je n'oublierai ces instants qui assassinèrent mon Dieu et mon âme, et les rêves qui prirent le visage du désert. Jamais je n'oublierai cela, même si j'étais condamné à vivre aussi longtemps que Dieu lui-même. Jamais. »

Voilà pourquoi la commémoration de la libération des camps de la mort nazis aujourd'hui est si importante. Il est important que cette journée du souvenir soit célébrée à l'ONU, afin de renouveler notre message à la communauté mondiale pour consolider les résultats que nous avons obtenus, en tant que genre humain, depuis les six dernières décennies, et pour veiller à ce que telles atrocités et tragédie ne se reproduisent jamais plus. Cette commémoration nous rappelle avec force la nécessité de nous mobiliser et de lutter contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme de manière plus résolue. Ces fléaux ne doivent jamais être pris à la légère.

Pour nous tous, cette journée doit être placée sous le signe du souvenir et de l'introspection et nous donner l'occasion de méditer sur le totalitarisme et ses conséquences tragiques, sur les liens qui unissent les communautés et les valeurs qui sous-tendent la solidarité humaine et sur les moyens de faire en sorte que la démocratie, la légalité et le respect des libertés et des droits fondamentaux pour tous les êtres humains l'emportent toujours.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. César Mayoral, Chef de la délégation de l'Argentine.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord indiquer que le Ministre des affaires étrangères, M. Rafael Bielsa, qui devait prononcer la présente déclaration, n'a pas pu être présent parmi nous aujourd'hui pour des raisons de force majeure.

Je voudrais, par votre entremise, Monsieur le Président, exprimer notre reconnaissance et nos remerciements au Secrétaire général qui a demandé la tenue de la présente session extraordinaire pour commémorer le soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis.

La mémoire trace le chemin de la vérité. La mémoire suit, un peu en retrait, la vérité et elle est plus patiente encore que ceux qui détiennent les clefs de la mémoire pour qui la vérité n'est pas toujours la préoccupation première. La mémoire est régie par d'autres lois. Elle lit les reflets changeants de l'eau et elle ne redevient sincère qu'en privé lorsqu'elle songe au tribunal qui jugera le passé et l'avenir.

Le 27 janvier 1945, il y a 60 ans, l'avant-garde de l'Armée rouge découvrait par hasard le camp de concentration d'Auschwitz. Là, elle trouva plusieurs milliers de survivants qui avaient été abandonnés par les nazis parce qu'ils ne pouvaient plus marcher. La guerre faisait encore rage et les déportés encore capables de travailler avaient été transférés vers d'autres camps à la mi-janvier alignés en file indienne lors de ce que l'on appelle désormais « les marches de la mort »

Primo Levi, le témoin phare d'Auschwitz et de l'Holocauste, avec son ami Leonardo Debenedetti, a rédigé, à la demande du Commandant russe du camp de transit de Katowice, un manuel regroupant tout le savoir sur la mort, une sorte de « taylorisme » appliqué à l'extermination. Ainsi naquit le « Rapport sur l'organisation hygiénico-sanitaire du camp de concentration pour les juifs de Monowitz (Auschwitz, Haute-Silésie) ».

Le titre administratif de cet ouvrage ne parvient pas à cacher le sentiment de panique, le style scientifique de l'écriture ne parvient pas à faire taire la voix de l'horreur, car rapidement la vérité rend les mots compréhensibles. Levi et Debenedetti expliquent

qu'à peine arrivés à Monowitz, un camp de concentration prévu pour produire du caoutchouc et des matériaux synthétiques à grande échelle, les prisonniers étaient emmenés dans un pavillon où ils étaient désinfectés et où leur crâne et leur corps étaient complètement rasés. Ils étaient ensuite conduits à une salle de douche où ils devaient rester enfermés jusqu'au lendemain matin.

Tous ces hommes exténués, affamés, assoiffés et émaciés, horrifiés par ce qu'ils avaient vu et inquiets de savoir ce qui allait leur arriver, à eux et aux êtres chers dont ils venaient d'être brutalement séparés quelques heures plus tôt, et l'âme tourmentée par un obscur et tragique pressentiment, tous ces hommes devaient passer la nuit debout, les pieds dans l'eau. Le matin venu, à 6 heures, on les frottait avec un produit désinfectant et on leur faisait prendre une douche chaude, les transférant immédiatement après, encore mouillés et pieds nus dans la neige, vers un autre bâtiment.

Levi et Debenedetti donnent son vrai sens à la « propreté » dans le camp, en expliquant que quiconque entrait dans un dortoir pour la première fois en y jetant un regard superficiel ne pouvait pas voir que partout dans la structure des baraquements, dans les poutres de support et dans les châlits vivaient des milliers de punaises et de puces qui empêchaient les prisonniers de dormir.

Mais la mémoire va toujours de pair avec la vérité. Elle la maintient en vie, elle l'empêche de s'égarer et de perdre la voix au risque de devenir muette à jamais.

En septembre 1944, la majeure partie du territoire national français était libérée, mais il subsistait plus de deux millions « d'absents », ainsi que les appelait le Ministre Henri Frenay, à savoir les prisonniers de guerre, et, en beaucoup plus petit nombre ceux qui avaient été déportés, soit parce qu'ils faisaient partie de la résistance, soit parce qu'ils étaient des « déportés raciaux », comme on appelait les Juifs à l'époque.

L'ancien dictateur argentin, Jorge Videla, le maître d'œuvre du coup d'état qui a commencé à ravager mon pays en 1976, était lui aussi très friand de jeux de mots. Lorsqu'un journaliste vint un jour lui demander des informations sur les milliers de personnes kidnappées dont on commençait à parler à l'étranger, il répondit qu'elles n'étaient ni vivantes, ni mortes, mais simplement « disparues ». L'on réalisa

ensuite, malheureusement, que nombreuses avaient été les personnes disparues dans notre pays.

C'est avec le procès Eichmann, en 1961, « le Nuremberg du peuple juif », ainsi que l'appela Ben Gourion, que la vérité sur le génocide a commencé à pénétrer l'opinion publique et, plus tard, la conscience collective. La mémoire, lorsqu'on la pousse un peu, s'adapte à la vérité.

Toutefois, Auschwitz ne symbolisait pas encore dans les médias, pour utiliser un terme moderne, la « solution finale ». En 1967, lors de l'inauguration d'un monument dédié aux victimes d'Auschwitz, le Premier Ministre polonais d'alors, Jozef Cyrankiewicz, lui-même rescapé du camp, évoqua le massacre des Slaves, des Polonais et d'autres peuples venus de tous les pays d'Europe, mais omit de mentionner les Juifs. Le pavillon français, inauguré à Auschwitz en 1978, porte quant à lui pour devise « le martyr et la résistance du peuple français ».

Mais c'est Jacques Chirac qui, récemment en 1995, prononça les paroles définitives sur la question, lorsque le 16 juillet, il déclara que la France avait envers tous ceux qui ne sont pas rentrés d'Auschwitz une dette imprescriptible. C'est le même Président Chirac qui, le 27 janvier prochain, lors des célébrations du soixantième anniversaire de la libération de camp d'extermination d'Auschwitz par l'armée russe, inaugurera, au pavillon français, une nouvelle exposition reconnaissant la responsabilité du régime de Vichy et le rôle d'Auschwitz comme lieu et symbole de la Shoah, thèmes centraux de la réflexion actuelle sur la Seconde Guerre mondiale. Ici la mémoire rejoint la vérité.

La volonté de se souvenir façonne notre destin. Au début de l'occupation de la France par les nazis, Béatrice de Reinach montait à cheval tous les matins dans le Bois de Boulogne en compagnie d'officiers allemands. Elle était la fille du dernier des Camondo, le duc Moïse de Camondo, dernier descendant d'une illustre famille de banquiers levantins venue s'installer en France à la fin du Second Empire, et la sœur de Nissim de Camondo, héros de la Première Guerre mondiale, tombé pour la France en 1917. Plus israélite que juive, sûre d'elle et protégée par l'image de son frère martyr, elle chevauchait cachant sous son habit d'amazone l'étoile jaune que son statut de juive l'obligeait à porter. Peut-être pensait-elle que, le cas échéant, le maréchal Pétain la protégerait en lui

accordant le titre « d'aryen d'honneur », grâce auquel plusieurs Juifs célèbres comme elle furent sauvés. Dans les dernières semaines de l'année 1942, elle fut arrêtée pour défaut de port de l'étoile jaune. Internée à Drancy en 1943, elle fut déportée à Auschwitz en novembre de la même année. À la libération du camp, en 1945, elle n'était pas parmi les survivants.

La mémoire, la volonté et la vérité convergeront le 27 janvier 2005, lors du soixantième anniversaire de la découverte d'Auschwitz.

Dans un aphorisme profond, Kafka fait du passé et de l'avenir, les rivaux du présent. Le présent, dit Kafka, est dès sa naissance implacablement poursuivi par le passé et aux prises avec l'avenir qui freine sa progression. Mais il ne s'agit pas seulement de ces deux rivaux – le passé et l'avenir – mais également du présent lui-même. Et qui sait ce que le présent nous réserve? Quoi qu'il en soit, le rêve du présent, c'est qu'un jour, dans un moment de distraction, fait d'une nuit d'une obscurité sans précédent, il sortira d'un bond de la ligne de combat et, grâce à son expérience, assumera le rôle de juge qui décidera du passé et de l'avenir, ces deux rivaux se trouvant face à face. Ce jour est arrivé. C'est aujourd'hui.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Joël Adechi, Chef de la délégation du Bénin.

M. Adechi (Bénin) : Nous nous associons à la déclaration faite par la Guinée au nom du Groupe des États d'Afrique.

Il y a 60 ans, le monde découvrait le vrai visage du nazisme à travers la libération du camp de concentration d'Auschwitz, site d'un crime effroyable contre l'humanité. Cette découverte a permis à la communauté internationale de prendre la mesure des méfaits du nazisme. Nous saluons donc la mémoire des innombrables victimes de ces exactions, et en particulier celle des milliers de Juifs qui ont succombé dans les camps d'extermination.

Les générations présentes et à venir doivent une reconnaissance sans borne, et rendre hommage, aux hommes, aux femmes qui se sont opposés au nazisme et qui ont été nombreux à avoir payé de leur vie cet engagement héroïque dans les combats sans merci menés contre le nazisme et l'État hitlérien sur les divers fronts qu'il a ouverts dans l'intention d'imposer sa domination à travers l'Europe et dans le monde.

Le nazisme constitue une négation des principes imprescriptibles sur lesquels se base la société contemporaine. Ces principes, qui ont présidé à la fondation de l'Organisation des Nations Unies, ont nom respect de la vie et de la valeur de la personne humaine, égalité des droits des individus et des peuples et leurs droits de disposer d'eux-mêmes quels que soient leur sexe, leur race, leur langue ou leur religion, le maître mot étant la préservation et la promotion de la dignité humaine.

La Charte des Nations Unies a consacré ces principes et en a fait le fondement des relations pacifiques et amicales entre les États. Ces principes constituent des valeurs communes de l'humanité et les critères essentiels à l'aune desquelles se mesure l'aptitude d'un État à appartenir à la communauté des démocraties.

C'est pourquoi la gravité des exactions commises dans les camps de concentration doit continuer de nous interpeller. Partant, l'ONU s'est à juste titre donnée pour mission de protéger et de promouvoir la dignité humaine et les droits inaliénables de tous les peuples de la Terre.

Nous devons saluer l'action de l'Organisation dans le domaine de la codification des instruments internationaux de protection des droits de l'homme, et de leur mise en œuvre. À cet égard, l'Organisation a fait preuve d'une persévérance et d'une détermination remarquables dans le combat victorieux engagé contre l'apartheid et le colonialisme et dans la mobilisation générale en faveur de la prévention des génocides et d'autres pratiques incompatibles avec les droits et les libertés fondamentales de la personne humaine.

Nous saluons l'engagement personnel des secrétaires généraux de l'ONU, et plus particulièrement celui de M. Kofi Annan, car sous son mandat, l'ONU a pris d'heureuses initiatives pour lutter contre l'impunité, entre autres, par la création de tribunaux pénaux internationaux et par la création de la Cour pénale internationale.

Tous les États Membres de l'ONU ont un devoir de vigilance, l'obligation de tout mettre en œuvre pour prévenir la résurgence des idéologies du genre et des régimes qui les incarnent et les mettent en œuvre, au mépris de la dignité humaine et des droits de l'homme.

Notre monde et nos consciences ne devraient plus s'accommoder des pratiques inhumaines et dégradantes

inspirées par le racisme et l'antisémitisme. Nous devons rester sur nos gardes pour faire échec à la tyrannie, à la barbarie, aux discriminations fondées sur l'origine ethnique, les croyances religieuses et l'engagement politique.

C'est en cela que les cérémonies commémoratives comme celle d'aujourd'hui, revêtent une signification particulière. Et nous saluons ici les États qui ont pris l'heureuse initiative de demander la convocation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Elle nous donne une occasion de choix pour méditer ce passé peu reluisant de l'humanité. La communauté internationale se doit de préserver de l'oubli la mémoire des victimes du nazisme car l'oubli est la meilleure façon d'ouvrir la porte à la répétition de cette lugubre histoire que fut celle de l'Holocauste juif et de ceux qui l'ont précédé.

Il nous faut agir en permanence pour prévenir les atteintes à la dignité humaine. L'ONU doit rester à l'avant-garde des efforts de la communauté internationale pour protéger et promouvoir les droits de l'homme. Elle doit agir avec une foi inébranlable en la capacité du genre humain de s'amender, de s'améliorer et de se mettre résolument au service de l'idéal d'humanisme, qui est sa destination.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Stanislas Kamanzi, Chef de la délégation du Rwanda.

M. Kamanzi (Rwanda) (parle en anglais) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente session extraordinaire solennelle et opportune de l'Assemblée générale pour commémorer le sixième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis.

Je voudrais également m'associer à la déclaration faite par le représentant de la Guinée au nom du Groupe des États d'Afrique à New York.

L'Holocauste perpétré par les nazis a été l'une des périodes les plus sombres de l'histoire humaine, quand l'inhumanité de l'homme pour l'homme a entraîné certains des crimes les plus horribles et les plus indicibles commis contre un peuple en raison de son identité nationale et raciale. La machine à tuer des nazis a, de façon systématique et méthodique, entrepris d'éliminer un peuple entier en Allemagne, en Autriche, en Pologne, en France et au-delà. Lorsque les camps de concentration ont été libérés à la fin de la Deuxième

Guerre mondiale et lorsque les crimes effroyables de la machine à tuer nazie ont été exposés au regard de tous, il est apparu clairement qu'après cela, le monde ne serait, ne pourrait plus jamais être le même.

L'Organisation à laquelle nous appartenons tous, l'ONU, a été fondée notamment pour veiller à ce que le monde ne connaisse plus les horreurs que les nazis avaient infligées au peuple juif à travers l'Europe. En effet, le préambule de la Charte des Nations Unies exprime notre détermination collective à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans la dignité et la valeur de la personne humaine et à pratiquer la tolérance et à vivre en paix l'un avec l'autre. Ces engagements internationaux ont été renforcés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Ces deux documents historiques adoptés par cette Assemblée en 1948 reconnaissent que la dignité inhérente et les droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine constituent le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, et que l'indifférence et le mépris à l'égard des droits de l'homme avaient conduit à des actes barbares qui ont choqué la conscience de l'humanité.

En dépit de ces engagements et obligations internationaux souscrits aux termes de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, le monde a cependant été, à de nombreuses reprises, le témoin de la capacité d'inhumanité de l'homme pour l'homme et de l'odieux fléau du crime de génocide plus de 50 ans plus tard, au Rwanda, en 1994, où en trois mois, plus d'un million de personnes ont été massacrées.

Aujourd'hui, alors qu'elle réaffirme à l'unisson les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, l'Assemblée devrait également faire le bilan de ses échecs au Cambodge, au Rwanda et dans les Balkans, où elle n'a pas pu prévenir le génocide. Il faut se demander ce qui est à l'origine de ces échecs si nous voulons tirer les enseignements des erreurs du passé et faire en sorte qu'elles ne se reproduisent plus.

Ma délégation estime surtout que dans le cadre des débats en cours sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies, la question de la prévention du

génocide doit être sérieusement examinée. Le fait qu'un génocide ait eu lieu dans au moins trois différentes régions du monde en l'espace d'une génération devrait suffire à ce que nous soyons contraints d'accorder à cette question toute notre attention.

Nous devons veiller à ce que l'ONU dispose d'un système d'alerte rapide efficace et bien coordonné pour prévenir l'apparition d'un génocide. Nous devons également veiller à ce que le Conseil de sécurité ne polarise pas toute son attention sur de telles crises ou ne perde de son efficacité dans le traitement de ces crises.

Ma délégation se félicite de la nomination par le Secrétaire général d'un Conseiller spécial pour la prévention du génocide lors de la commémoration du dixième anniversaire du génocide du Rwanda, l'an dernier. Il est toutefois essentiel que le Bureau soit doté d'un mandat plus clair et plus puissant, ainsi que de ressources bien plus importantes pour qu'il puisse s'acquitter de ce mandat.

Enfin, l'Assemblée et la communauté internationale dans son ensemble doivent faire corps pour rejeter de façon catégorique comme offensante et inacceptable toute organisation ou individu qui professe une idéologie de génocide, de haine, de racisme ou de discrimination. Il faut combattre et isoler tous ces groupes avec la même détermination qui a caractérisé la lutte contre les Nazis il y a 60 ans. Notre détermination à combattre ces groupes ainsi que leur idéologie odieuse et destructive ne doit fléchir ni au fil du temps ni devant les tentatives de certains d'entre eux à se proclamer acteurs politiques légitimes.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Baki Ilkin, chef de la délégation de la Turquie.

M. Ilkin (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour commémorer solennellement le soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis. C'est effectivement un événement historique. La Turquie se félicite donc de ce que l'Assemblée générale ait convoqué la présente session extraordinaire.

L'Holocauste, qui était sans aucun doute la pire des formes de crimes contre l'humanité, a coûté la vie à 6 millions de Juifs. Ils sont dans leur écrasante majorité morts dans des camps de concentration. De nombreuses autres personnes originaires d'autres pays,

notamment des Turcs, ont également perdu la vie dans les usines de la mort. Aujourd'hui, nous rendons hommage à tous ceux qui ont péri dans ces camps. La fermeture des camps a été un soulagement, non seulement pour les Juifs et les autres groupes libérés, mais également pour leurs libérateurs et pour toutes les nations éprises de liberté. Malheureusement, la libération est arrivée trop tard et peu nombreux sont ceux qui ont été libérés. Néanmoins, la libération a mis un terme définitif à la peur, la souffrance, la torture et la mort endurées par des personnes innocentes, qui ont été persécutées et tuées en raison uniquement de leur appartenance ethnique ou religieuse.

C'est dans ces circonstances tragiques que l'ONU a surgi des cendres de la Deuxième Guerre mondiale. La session extraordinaire d'aujourd'hui nous permet de confirmer notre attachement aux principes fondamentaux et aux nobles buts de l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est que par l'entente, le respect et la tolérance mutuels que nous pourrions construire un monde et un avenir meilleurs pour tous et empêcher ainsi qu'une telle tragédie ou catastrophe ne se reproduise.

Tout au long de son histoire, la Turquie a été un refuge, un lieu sûr et une maison d'accueil pour les opprimés et les persécutés. Elle a accueilli de nombreux groupes ethniques, de nombreuses cultures et religions. C'est ainsi qu'elle a développé une culture de tolérance, de conciliation et de coexistence profondément ancrée. Dans toutes les instances internationales, la Turquie a toujours adopté une position ferme contre toutes les formes de racisme, d'intolérance et de xénophobie, y compris l'antisémitisme. La Turquie continuera d'œuvrer à l'élimination de tous ces fléaux.

En cette occasion, je me contenterai de dire quelques mots sur les Juifs qui ont trouvé refuge dans notre pays. Sous l'Inquisition, il y a plus de 500 ans, les Juifs séfarades ont trouvé refuge dans notre pays. Depuis lors, ils vivent une vie épanouie à Istanbul et contribuent à la diversité culturelle de la Turquie.

De même, aux moments les plus sombres du XX^e siècle, durant la Deuxième Guerre mondiale et la période qui l'a précédée, la Turquie a une fois de plus accueilli des Juifs qui tentaient d'échapper à la persécution nazie et leur a offert refuge. Bon nombre d'entre eux ont participé au processus de réorganisation et de modernisation des universités

turques et dans des domaines tels que l'urbanisation, la construction d'infrastructures et la recherche médicale. Durant la Deuxième Guerre mondiale, des diplomates turcs servant dans l'Europe occupée ont aidé des centaines de Juifs à fuir l'oppression et la mort en leur délivrant des passeports et des cartes d'identité turcs. J'ai été très touché d'entendre le Secrétaire général évoquer, ce matin, M. Selahattin Ülkümen, l'un de ces diplomates turcs.

En tirant de l'Holocauste les enseignements qui s'imposent, nous devons nous efforcer de combattre les préjugés et la haine sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, qu'ils soient antisémites, christianophobes ou islamophobes. Les séances d'aujourd'hui doivent nous aider à recentrer nos énergies dans cette direction.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. John Dauth, Chef de la délégation de l'Australie.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Il y a 60 ans, des nations des quatre coins du monde ont réussi à vaincre un régime nazi barbare et tyrannique – décrit de façon si saisissante ce matin par Elie Wiesel – qui avait décidé d'éliminer de façon systématique le peuple juif et d'opprimer dans la violence les nombreuses autres races, nations et groupes sociaux. Les peuples des puissances alliées se sont réunis autour d'une cause commune pour défendre les idéaux de la liberté de l'individu et de l'indépendance des nations, des concepts sur lesquels la communauté des nations se fondait de plus en plus.

De jeunes Australiens, par dizaines de milliers, ont répondu à l'appel lancé pour défendre ces principes, leur pays et les alliés de l'Australie. Malheureusement, ils allaient être plus de 39 000 à y laisser la vie, autant que 25 ans auparavant, lorsque l'Europe était en proie aux flammes. Nous sommes très fiers d'avoir joué un rôle important dans la guerre que les forces alliées ont menée, et nous ne devons jamais oublier les sacrifices que les Australiens et nos alliés ont consentis pour défendre la cause de la liberté.

Nous sommes particulièrement fiers d'avoir accueilli après la guerre des survivants des camps qui ont été nombreux à trouver chez nous une nouvelle patrie hospitalière. Nous apprécions grandement l'importante contribution qu'ils apportent en permettant de créer une Australie moderne, diversifiée sur le plan ethnique, mais harmonieuse et tolérante.

Le Gouvernement australien n'a pas hésité à répondre à l'appel en faveur de la tenue de la présente session extraordinaire car, comme Elie Wiesel l'a si bien dit, cette rencontre solennelle est l'occasion d'écouter, de se souvenir et, espérons-le, d'apprendre. Jamais nous ne pourrons et ne devons oublier les millions d'innocents qui ont péri à cause de la haine, de l'irrationalité et de l'indifférence. Dans notre réflexion sur les crimes du passé, laissons les témoignages de ceux qui ont survécu et le souvenir de ceux qui ont péri nous guider et nous inspirer dans la réalisation des buts énoncés dans la Charte des Nations Unies : préserver nos peuples du fléau de la guerre; défendre et promouvoir les droits fondamentaux de l'homme; et instaurer la justice, le progrès social et de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M^{me} Imeria Núñez de Odremán, Chef de délégation de la République bolivarienne du Venezuela.

M^{me} Núñez de Odremán (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Aujourd'hui nous remémorons un chapitre honteux de l'histoire de l'humanité. Inspirée par les principes démocratiques et humanistes de la révolution bolivarienne et par la solidarité avec les peuples, la délégation vénézuélienne voudrait, en cette triste occasion, exprimer sa condamnation catégorique et vigoureuse des actes d'extermination qui ont été perpétrés en Europe pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Heureusement de nos jours, il y a sur le continent européen de grandes forces démocratiques pour s'élever contre la résurrection du nazisme et ses manifestations xénophobes, racistes, discriminatoires et ethnocentriques, qui mettent en péril les institutions démocratiques et la coexistence des personnes. Bien évidemment, ces forces existent aussi sous d'autres latitudes et dans d'autres régions de la planète. Notre peuple et notre gouvernement révolutionnaires s'identifient totalement avec la position de ces secteurs progressistes, au nom des intérêts globaux de l'humanité.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement révolutionnaire poursuit la tradition en vigueur au Venezuela depuis 1939, où le Gouvernement et le peuple ont accordé l'asile à un groupe de Juifs qui fuyaient la persécution du régime nazi en Europe. Depuis lors et tout au long de ces 60 dernières années,

ce groupe et ce qui est ensuite devenu la communauté juive du Venezuela ont vécu à l'abri de l'oppression, de la menace et de la répression, dans la paix et l'harmonie avec leurs concitoyens.

Il n'empêche qu'en exploitant à des fins politiques, et ce de nos jours encore, les crimes de la Deuxième Guerre mondiale pour cacher les atrocités qu'eux-mêmes ont commises contre des peuples et des nations, les États impérialistes et leurs alliés font outrage aux victimes des camps de concentration.

Il importe donc de souligner la continuité historique entre, d'une part, la guerre d'agression pour la domination mondiale de 1939-1945 et, d'autre part, la guerre de conquête que les États-Unis d'Amérique et leurs alliés actuels ont livrée au moyen de leurs ressources stratégiques contre des peuples et des nations du monde entier pendant la deuxième moitié du XX^e siècle et jusqu'à aujourd'hui. Notons que cette prétendue « Deuxième Guerre mondiale » était un conflit anti-impérialiste et une guerre de libération des peuples, où l'ex-Union soviétique a tenu un rôle décisif. Cette guerre de libération des peuples fut la cause déterminante de la défaite du fascisme et de la libération des survivants des camps d'extermination nazis.

Enfin, nous pensons qu'au nom de l'humanité et de la justice pour les peuples du monde et pour la mémoire des victimes de l'Holocauste, il importe d'ajouter dans la mémoire collective de l'humanité et dans les préoccupations de l'ONU le douloureux souvenir et la commémoration de l'Holocauste du peuple japonais à Hiroshima et Nagasaki en 1945, les crimes perpétrés contre le peuple vietnamien de 1970 à 1975, le nettoyage ethnique en ex-Yougoslavie dans les années 90 et l'extermination des Tutsis au Rwanda en 1994. Par ailleurs, il faut que cesse le massacre de peuples en Afghanistan, en Palestine, en Iraq et ailleurs, mais aussi celui des peuples autochtones d'Amérique latine et d'autres régions.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Anthony Andanje, Chef de la délégation du Kenya.

M. Andanje (Kenya) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée m'associer à la déclaration faite par le représentant de la Guinée au nom du Groupe africain.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour commémorer le sixantième anniversaire de la

libération des camps de concentration nazis. Les camps nazis de l'Holocauste nous rappellent à quel point l'humanité est fragile. Nous devons tirer un enseignement des erreurs et de la mort d'autrui. Ces événements et la douleur qu'ils nous infligent chaque jour devraient nous aider à retenir les leçons qui s'imposent de l'Holocauste. Nous savons que la tragédie fut bien plus grande et bien plus profonde que la torture ou la mort. Ce fut une perte de l'esprit et de soi. Cet anniversaire est l'occasion d'une réflexion et d'un bilan.

Des atrocités ont été commises sous les yeux du monde entier. Le plan d'extermination systématique, autorisé par l'apathie de la communauté internationale, s'est reproduit au Cambodge, au Rwanda, au Kosovo et ailleurs avec son lot de douleurs, d'agonie et de massacres. Notre réaction a toujours été lente et tardive. Les conséquences en sont prévisibles.

Notre communauté des nations étant confrontée à de nouvelles menaces et difficultés, nous devons convenir d'un nouveau consensus pour la sécurité collective. Jamais nous ne devons fuir les problèmes et être sceptiques ou indécis. Il y a des choses que les gens ne veulent pas savoir. Il arrive que nous ayons peur de fouiller au tréfonds d'un passé chargé. Notre suffisance et notre réticence, qui frisent la complicité, peuvent avoir des effets irréremédiables. Elie Wiesel a déclaré que le fait de rester silencieux et indifférent était le plus grand des péchés. Je suis absolument d'accord avec lui.

Nous ne saurions nous sentir satisfaits et à l'aise en sachant que des milliers de nos frères et de nos sœurs ne peuvent assouvir leurs besoins les plus élémentaires. Même s'il faut d'abord penser à soi, il est primordial de se poser la sempiternelle question : « Suis-je le gardien de mon frère ? » Malheureusement, cette question n'a jamais vraiment trouvé de réponse satisfaisante dans la société civilisée. Nous sommes les gardiens de nos frères, et si nos frères ont des ennuis, ainsi en va-t-il de nous. Tout à l'heure, quelqu'un a cité Martin Niemöller; j'aimerais pour ma part citer l'intégralité du passage :

« [En Allemagne], Quand ils sont venus chercher les communistes, je n'ai rien dit. Je n'étais pas communiste. Quand ils sont venus chercher les Juifs, je n'ai rien dit. Je n'étais pas Juif. Quand ils sont venus chercher les syndicalistes, je n'ai rien dit. Je n'étais pas

syndicaliste. Quand ils sont venus chercher les catholiques, je n'ai rien dit. Je n'étais pas catholique. Puis, ils sont venus me chercher. Et il ne restait plus personne pour protester. »

Reconnaissons que l'engagement individuel dans un effort collectif est ce qui fait fonctionner une équipe, une société, une civilisation et l'ONU.

Nous vivons à une époque marquée par des cas sans équivalent de génocide, d'ethnocide, de violence à grande échelle et de violations des droits fondamentaux de l'homme. Il est impératif de développer une meilleure compréhension des causes psychologiques, culturelles, politiques et sociétales profondes de la cruauté humaine. Nous devons continuer à examiner les facteurs qui permettent à des individus et à des groupes de perpétrer un génocide, en même temps que les effets de la passivité des témoins de ces actes.

Si un modèle prévisionnel exact de la violence à grande échelle est peut-être hors de notre portée, nous avons cependant l'obligation d'œuvrer à l'élaboration d'un modèle permettant de mettre en lumière les signes annonciateurs d'un génocide. Armés de ces informations, nous pourrions mettre au point des politiques, des stratégies et des programmes destinés à lutter contre de telles atrocités et à empêcher que Sobibor, Auschwitz, Belzec, le Rwanda ou le Kosovo continuent de nous hanter.

La première chose à faire pour prévenir des tragédies humaines comme celles qui ont frappé le monde actuel est de nous soumettre aux différents traités et conventions et à la panoplie d'instruments juridiques internationaux existants en matière de protection des droits humains fondamentaux et de nous engager à les respecter. Deuxièmement, nous devons, y compris face à la provocation extrême, pratiquer la tolérance et la patience. Troisièmement, nous devons cultiver et inculquer parmi nous la culture de la prévention et d'une diplomatie dynamique. Même dans un monde où s'affrontent diverses conceptions en matière d'unité internationale, de diversité et d'identité ethnique, nous ne devons avoir de cesse que l'intégration, la préservation et l'assimilation prévalent. Enfin, nous devons utiliser des méthodes neutres, non entachées de jugements de valeur, pour la collecte des données et leur interprétation, afin que les conclusions des études menées donnent une vision exacte et non stéréotypée des groupes raciaux et ethniques.

Pour finir, je voudrais dire que nous n'aurions pas tenu cette importante commémoration si les États n'avaient pas décidé ensemble de mener un programme commun. Aucun pays à lui tout seul n'aurait pu réussir cet exploit. En tant que communauté de nations, nous nous devons d'être solidaires car nous ne savons que trop que l'union fait la force et que la division la sape.

Le Président : Je donne la parole à M. Tim McIvor, Représentant permanent adjoint de la Nouvelle-Zélande.

M. McIvor (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande est aux côtés d'autres États Membres qui se souviennent avec une profonde tristesse des victimes du génocide nazi.

La monstruosité de l'Holocauste nazi appelait la tenue de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale en commémoration du soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration d'Hitler et la Nouvelle-Zélande fait part des pays qui ont demandé la tenue de cette session. L'Holocauste occupe une place à part dans la conscience mondiale comme exemple suprême de l'inhumanité de l'homme pour l'homme. Par son échelle, sa cruauté froide et délibérée, la « solution finale » d'Hitler se distingue d'autres actes de génocide l'ayant peut-être surpassée par le nombre absolu de morts.

La Nouvelle-Zélande a combattu aux côtés des pays alliés pour libérer l'Europe de la tyrannie nazie. Elle a été l'un des premiers pays à s'engager dans le conflit mondial déclenché par l'invasion de la Pologne par l'Allemagne en 1939 et elle y a participé jusqu'au bout. Quelque 140 000 Néo-zélandais ont combattu à l'étranger pendant la Deuxième Guerre mondiale et plus de 11 000 de nos jeunes gens ne sont jamais rentrés. Pour un petit État, qui ne comptait alors que 2 millions d'habitants, c'était une lourde perte. La Nouvelle-Zélande a enregistré le plus grand nombre de morts par habitant de tous les pays du Commonwealth.

Les Néo-zélandais ont combattu et sont morts à des milliers de kilomètres de chez eux dans l'espoir que leur sacrifice pourrait permettre d'empêcher de nouvelles guerres et de nouveaux génocides. Malheureusement, cet espoir ne s'est pas réalisé. Trop souvent, dans l'histoire récente, les êtres humains ont continué de faire preuve de leur capacité de s'infliger mutuellement la mort et la destruction. Nous ne nous sommes pas libérés du fléau du génocide. Les pertes

humaines considérables et la mémoire de ceux qui ont été massacrés dans les camps de concentration nazis nous obligent à le faire. Nous avons tous la responsabilité de prévenir le génocide et d'en combattre les causes. Nous avons la responsabilité de promouvoir la tolérance et l'entente et le respect de ceux qui ont une race, une religion ou une couleur différentes. Nous avons la responsabilité de combattre le racisme et l'antisémitisme. En tant que communauté internationale, nous avons la responsabilité de veiller à ce que ceux qui commettent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité soient rapidement traduits en justice.

La Nouvelle-Zélande espère qu'à l'occasion de ce jour de réflexion historique, l'ONU pourra s'engager de nouveau à veiller à ce que les horreurs de l'Holocauste ne se reproduisent plus jamais. Car nous n'avons pas encore appris nos leçons. Nous avons vu les massacres perpétrés au Cambodge et la barbarie utilisée contre d'autres êtres humains dans les conflits de Bosnie-Herzégovine, du Rwanda et du Darfour. Il faut faire davantage. La prévention du génocide doit être la plus haute priorité de cet organe mondial dans les années à venir. Nous devons nous employer à empêcher toute reproduction d'événements comme le génocide nazi.

Le Président : Je donne la parole à Son Excellence l'archevêque Celestino Migliore, Président de la délégation d'observation du Saint-siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M^{gr} Migliore (Saint-siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation salue l'initiative qui a conduit à cette session spéciale de l'Assemblée générale commémorant le sixième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis par les forces alliées. Cela nous rappelle également les racines de cette Organisation elle-même, ses nobles objectifs et la volonté politique encore nécessaire pour empêcher que de telles atrocités ne se répètent.

Aujourd'hui, nous constatons les conséquences de l'intolérance, tandis que nous nous rappelons tous ceux qui furent la cible des manœuvres politiques et sociales des nazis, programmées à une échelle terrifiante et accomplies avec une brutalité délibérée et calculée. Tous ceux qui étaient considérés comme inaptes pour la société – les Juifs, les peuples slaves, les Roms, les porteurs de handicaps et les homosexuels, entre autres – étaient destinés à

l'extermination; ceux qui osèrent s'opposer au régime en paroles ou en actes – hommes politiques, responsables religieux, citoyens – payèrent souvent au prix de leur vie leur opposition. Tout avait été mis en œuvre de façon à ce que les êtres humains perdent leur dignité essentielle et soient dépouillés de toute décence et de tout sentiment.

Les camps de la mort témoignent également du programme sans précédent d'extermination délibérée et systématique d'un peuple entier, le peuple juif. Le Saint-Siège a rappelé en de nombreuses occasions, avec un sentiment de profonde tristesse, les souffrances des Juifs endurées au cours du crime connu aujourd'hui sous le nom de Shoah. Accompli au cours de l'un des chapitres les plus sombres du XX^e siècle, il se détache comme une marque honteuse dans l'histoire de l'humanité et dans les consciences de tous.

Au cours de sa visite à Auschwitz en 1979, le Pape Jean-Paul II a déclaré qu'il fallait permettre au cri des peuples martyrisés d'apporter des changements bénéfiques pour le monde, en tirant les justes conclusions de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans un siècle marqué par des catastrophes provoquées par l'homme, les camps d'extermination nazis représentent un rappel particulièrement tragique de l'« inhumanité de l'homme envers l'homme », et de sa capacité de faire le mal. Toutefois, nous devrions également reconnaître que l'humanité est également capable de bonté, de sacrifices et d'altruisme. Lorsque des calamités naturelles ou humaines frappent, comme nous l'avons vu d'ailleurs ces dernières semaines, hommes et femmes montrent le meilleur de la société humaine, avec solidarité et fraternité, et parfois à leurs propres dépens. Dans le cadre de la commémoration d'aujourd'hui, il nous suffit de penser à ces personnes courageuses de tous les milieux, dont beaucoup ont été reconnues comme les « Justes parmi les Nations ». Tous les peuples du monde sont capables du meilleur : des actions souvent accomplies grâce à l'éducation et en se fondant sur une autorité morale. Et à tout cela nous devons ajouter la dimension spirituelle, qui, sans faux espoirs ni explications faciles, nous aidera à rester humble, à marquer du recul et à faire preuve de détermination dans l'infortune.

Que tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté saisissent cette occasion solennelle pour affirmer « Plus jamais » face à ces crimes, quel que soit ce qui les a inspirés sur le plan politique, afin que toutes les nations et l'Organisation respectent

réellement la vie, la liberté et la dignité de tous les êtres humains. C'est forte d'une volonté politique sincère et de ses ressources morales et spirituelles que l'humanité sera certainement à même de transformer une fois pour toutes nos cultures respectives de sorte que les peuples du monde entier apprennent à chérir la vie et à promouvoir la paix.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour le débat au titre de la commémoration du soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis. Nous avons ainsi achevé l'examen du point 7 de l'ordre du jour.

Point 2 de l'ordre du jour *(suite)*

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président : Nous sommes arrivés au terme de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. J'invite les représentants à se lever pour observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Clôture de la vingt-huitième session extraordinaire

Le Président : Je déclare close la vingt-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 18 h 5.